

## Note de couverture de la requête d'un financement accéléré COVID-19

CONTEXTE	
Pays :	Burkina Faso
Agent (s) partenaire(s) :	AFD
Agence(s) de coordination :	Canada
Intitulé du programme :	Programme d'appui à la mise en œuvre du Plan de riposte pour la continuité éducative au Burkina Faso
Montant total du financement accéléré COVID-19 :	10 M USD
Commissions de l'agent partenaire (en supplément du montant total du financement accéléré COVID-19 demandé) :	500 000 USD
Commission de l'agent partenaire en % montant total du financement accéléré demandé	5%
Date de soumission de la requête pour un financement accéléré COVID-19 :	5/27/2020
Date estimée de démarrage du financement accéléré COVID-19 :	7/30/2020
Date estimée de clôture du financement accéléré COVID-19 (doit correspondre au dernier jour du mois, par exemple : le 30 juin 2021) :	12/31/2021
Date prévue pour la remise du rapport de fin d'exécution (au maximum 6 mois après la date de clôture du programme) :	6/30/2022
<b>Modalités du financement</b> - (mettre un 'X')	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds commun sectoriel
	<input type="checkbox"/> Fonds commun de projet / Cofinancement
	<input type="checkbox"/> Projet autonome

## Sigles et acronymes

AFD	Agence Française de Développement
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CAST	Compte d'Affectation Spéciale du Trésor
CEB	Circonscription d'Éducation de Base
CEP	Certificat d'Études Primaires
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
DGESS	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGREIP	Direction générale de la Recherche en Éducation et des Innovations pédagogiques
FC	Fonds communs
FSDEB	Fonds de Soutien au Développement de l'Éducation de Base
MENAPLN	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
ONG	Organisation non Gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
SSAP	Stratégie de scolarisation accélérée / passerelles
PFC	Protocole de Financement Commun
PTF	Partenaire Technique et Financier
PSEF	Plan sectoriel de l'éducation et de la formation
SSEZDS	Stratégie de Scolarisation des Enfants dans les Zones à fort Défis Sécuritaires
ST-ESU	Secrétariat technique de l'Éducation en Situation d'urgence
TBS	Taux brut de Scolarisation
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

## Table des matières

<b>NOTE DE COUVERTURE DE LA</b> .....	<b>1</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>3</b>
<b>1. CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
1.1 CONTEXTE DU PAYS .....	4
1.2 CONTEXTE DE L'EDUCATION .....	4
1.3 IMPACT DE LA CRISE SECURITAIRE SUR LE SECTEUR EDUCATIF .....	7
1.4 PANDEMIE DU COVID-19 ET REPONSE DU GOUVERNEMENT .....	8
1.5 APPUI ET FINANCEMENTS DES PARTENAIRES POUR LA PANDEMIE.....	10
<b>2. DESCRIPTION DU PROGRAMME</b> .....	<b>11</b>
<b>2.1 DESCRIPTION DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION</b> .....	<b>11</b>
<b>2.2 OBJECTIFS DU PROGRAMME</b> .....	<b>13</b>
2.2.1 OBJECTIF GENERAL .....	13
2.2.2 <i>Objectifs spécifiques</i> .....	14
<b>2.3 CADRE DE RESULTATS</b> .....	<b>16</b>
<b>2.4 PRESENTATION DES COMPOSANTES ET DESCRIPTION DES ACTIVITES</b> .....	<b>19</b>
2.4.1 <i>Composante 1 : Continuité des apprentissages</i> .....	19
2.4.2 <i>Composante 2 : Accompagnement de la réouverture des écoles</i> .....	21
2.4.3 <i>Composante 3 : Retour des filles à l'école</i> .....	24
2.4.4 <i>Composante 4 : Formalisation des mécanismes d'atténuation et de relèvement des crises</i> .....	26
<b>3. CALENDRIER : MISE EN ŒUVRE, DECAISSEMENT</b> .....	<b>27</b>
3.1 BUDGET DU PROGRAMME PAR COMPOSANTE.....	27
3.2 PLAN DE DECAISSEMENT .....	27
<b>4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION</b> .....	<b>29</b>
4.1 DISPOSITIF DE S & E DU PROGRAMME.....	29
4.1.1 <i>Modalités d'exécution des ressources du programme</i> .....	30
4.1.2 <i>Programmation et rapportage du CAST/FSDEB</i> .....	31
4.1.3 <i>Procédures de gestion du CAST/FSDEB</i> .....	31
4.1.4 <i>Gestion et traçabilité financière</i> .....	31
4.1.5 <i>Déconcentration et décentralisation des ressources du CAST/FSDEB</i> .....	31
4.1.6 <i>Gestion des risques fiduciaires et contrôles</i> .....	31
<b>5. COORDINATION ET PILOTAGE</b> .....	<b>32</b>
<b>6. SUIVI-EVALUATION ET SUPERVISION</b> .....	<b>32</b>
<b>7. ANALYSE DES RISQUES ET MITIGATION</b> .....	<b>33</b>
7.1 RISQUE PAYS .....	33
7.2 RISQUES TECHNIQUES .....	34
7.3 RISQUES SANITAIRES LIES A LA PANDEMIE COVID-19 .....	34
7.4 RISQUES PROPOSITION D'EVALUATION DES RISQUES ET PLAN DE MITIGATION .....	34
<b>ANNEXES</b> .....	<b>36</b>
ANNEXE 1 : BUDGET INDICATIF DU PROGRAMME.....	36
ANNEXE 2 : POSITIONNEMENT DES PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIERS EN APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN COVID-19 .....	38

# 1. Contexte

## 1.1 Contexte du pays

Le système éducatif burkinabè comprend les enseignements supérieur placés sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, les cycles d'enseignement préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire général, technique et professionnel ainsi que l'éducation non formelle, entrant dans le champ de compétences du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN). Le décret n° 2019-0344/PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 attribue au MENAPLN, entre autres responsabilités, le développement d'actions contribuant à la cohésion sociale et à l'unité nationale par la réhabilitation, la revalorisation et la promotion des langues nationales considérées comme instruments de participation et de développement. La définition de la politique et la mise en œuvre des programmes d'enseignement et de formation professionnelle et technique, relèvent, pour l'essentiel, d'une responsabilité partagée entre le MENAPLN et le Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes.

Dans le segment de l'Éducation de Base, un continuum comprenant le préscolaire (3 à 5 ans), le primaire (6 à 11 ans) et le post-primaire (12 à 16 ans) a été mis en place, en conformité avec la loi d'orientation de l'éducation de 2007 dont l'article 4 stipule que « l'enseignement de base est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans ». Le continuum s'applique à toutes les composantes de l'éducation de base qui intègre aussi une offre d'éducation non formelle destinée aux adolescents déscolarisés précoces et non scolarisés âgés de 9 à 15 ans. Cette réforme a été accompagnée à partir de 2016 par l'utilisation progressive de nouveaux curricula et de programmes réformés pour les adapter à l'environnement et au vécu des enfants.

## 1.2 Contexte de l'éducation

Au cours des deux dernières décennies, le Burkina Faso a réalisé des progrès continus vers l'atteinte des objectifs d'éducation pour tous grâce à une expansion continue de l'offre d'éducation. Globalement, tous les indicateurs ont été améliorés au cours de la période 2000 – 2018, grâce à la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB) 2002 – 2012, et du Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB 2012-2021).

Les progrès ont cependant été différents selon le niveau du système éducatif. Le préscolaire s'est développé très lentement avec un accroissement du taux brut de préscolarisation de 1 à 4,1 % essentiellement du fait de l'amélioration de l'offre urbaine et privée (68% en 2018). Au primaire, les effectifs ont augmenté de façon continue et le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 44,7% à 90,7%<sup>1</sup> atteignant la cible fixée par les projections du PDSEB (90,2% en 2018). Les taux bruts de scolarisation se sont aussi améliorés au post-primaire et au secondaire avec une progression de 13,8% à 52,0% au post- primaire général, et de 4,2% à 17,6% au secondaire général<sup>2</sup>. La parité d'accès entre les sexes est atteinte au primaire (indice de parité de 1) et au post-primaire (TBS de 54, 1% pour les filles et 4, 1% pour les garçons avec un indice de parité de 1.1), mais des écarts importants restaient

---

<sup>1</sup> Annuaire Statistiques de l'enseignement primaire 2018-2019. DGESS/ MENAPLN, p. 432 et suivantes. Tableau XII. Evolution comparative de quelques indicateurs clés de l'enseignement primaire.

<sup>2</sup> Annuaire Statistiques de l'enseignement post-primaire et secondaire 2018-2019. DGESS/ MENAPLN, Extrait du Tableau synthétique comparatif des indicateurs des enseignements post-primaire et secondaire de 2014-2015 à 2018-2019, p. 20

encore à combler en 2018 pour le secondaire (TBS de 24.2% pour les garçons, contre 19% pour les filles soit un indice de parité de 0.8)<sup>3</sup>.

Un important programme de construction d'infrastructures et d'équipement soutenu par les partenaires techniques et financiers, le recrutement continu et la formation des enseignants ont largement contribué à l'augmentation de la couverture scolaire. L'expansion de la couverture éducative est aussi soutenue par le développement de l'enseignement privé (20,3% des effectifs en 2018), la formalisation et l'intégration au système formel de l'enseignement franco-arabe, et plus récemment de la Stratégie de Scolarisation Accélérée / Passerelle (SSAP). Parallèlement, des mesures spécifiques comme la politique des communes prioritaires, les subventions aux filles et les appuis en vivres aux cantines scolaires ont permis la réduction des disparités géographiques et de genre à tous les niveaux du système éducatif, avec une proportion moindre dans le secondaire où les écarts restent encore importants.

Sur le plan de la qualité, les taux d'achèvement se sont améliorés dans tous les ordres d'enseignement entre 2002 et 2018, passant de 28% à 63 % au primaire, de 12,1% à 40,6% au post-primaire et de 3,7% à 14,8% au secondaire. Les taux d'achèvement des filles sont meilleurs au primaire (67,6% contre 58,8% pour les garçons en 2018) et au post-primaire (42,1 % contre 39,2 % pour les garçons en 2018). Cette tendance s'inverse au secondaire (11,9% contre 17,7% pour les garçons en 2018)<sup>4</sup>.

Ces progrès résultent d'une forte volonté politique matérialisée par une amélioration du financement domestique, une planification plus rigoureuse et la mise en œuvre d'importantes réformes (continuum et nouveaux curricula) et de mesures spécifiques engagées depuis plusieurs années. Ils ont aussi été facilités par le soutien des partenaires techniques et financiers matérialisé par un fonds commun (Compte d'Affectation Spéciale du Trésor/CAST), la mise en place d'un cadre efficace de dialogue sectoriel, favorable à la coordination des interventions et à l'amélioration du pilotage et de la gestion du système, ainsi qu'une longue période de stabilité politique et économique.

Cependant, malgré les avancées significatives, le système éducatif burkinabè fait face à des difficultés persistantes. L'accès universel à l'éducation reste encore un défi important du fait de l'insuffisance de l'offre (infrastructures et équipements) et d'une répartition qui maintient des inégalités récurrentes entre régions, entre provinces dans les régions et entre communes dans une même province. En termes de genre, les écarts d'accès et de maintien en défaveur des filles augmentent dans les niveaux supérieurs du système éducatif et restent plus importants dans les zones rurales et pour les enfants issus des couches les plus vulnérables.

Sur le plan de la qualité de l'éducation, les évaluations nationales des apprentissages indiquent qu'une forte proportion des élèves de tous les cycles confondus n'atteint pas les niveaux d'acquisition moyens requis dans les disciplines fondamentales. Les résultats de l'évaluation nationale des élèves de 2016 confirment les difficultés identifiées par l'évaluation du PASEC 2014. Près de la moitié des élèves du primaire arrivent en fin de cycle sans acquérir les compétences requises en français et en mathématiques.

Les compétences des enseignants sont également un levier d'amélioration de la qualité: la majorité des enseignants burkinabés du primaire disposant en effet des diplômes professionnels requis pour enseigner, mais c'est le cas de seulement 60% de ceux du post-primaire et du secondaire général.<sup>5</sup> Des

---

<sup>3</sup> Annuaire Statistiques de l'enseignement post-primaire et secondaire 2018-2019. DGESE/ MENAPLN, Extrait du Tableau synthétique comparatif des indicateurs des enseignements post-primaire et secondaire de 2014-2015 à 2018-2019

<sup>4</sup> Id.

<sup>5</sup> RESEN 2017

améliorations sont encore nécessaires dans la formation (initiale et continue), notamment des remises à niveau pour accompagner la réforme du secteur. Les enseignants sont par ailleurs insuffisamment préparés à faire face à l'irruption de chocs (sanitaire, sécuritaire ou autre) se traduisant par la fermeture prolongée d'établissements pour déployer des modèles alternatifs d'enseignement, assurer un suivi rapproché des pratiques de travail scolaire à la maison, et mettre en place des mesures de compensation, notamment auprès des élèves les plus vulnérables.

Des marges de progrès importants restent aussi à réaliser dans le domaine de l'efficacité interne du système. Dans le contexte de ressources limitées, la persistance des redoublements et l'importance des abandons conduisent à des gaspillages.

En dépit de l'amélioration de l'accès, un grand nombre d'enfants en âge scolaire n'entre toujours pas à l'école, alors qu'une frange importante des scolarisés abandonne prématurément l'école. Selon l'étude sur les Enfants et les Adolescents en dehors de l'École<sup>6</sup>, 51,4% des enfants et adolescents âgés de 6 à 16 ans, soit 2 634 300, étaient en dehors de l'école en 2014. Le phénomène touche plus les filles (52,1%) que les garçons (50,8%), et la quasi-totalité des enfants et adolescents en dehors de l'école n'ont jamais été scolarisés, la proportion des déscolarisés ne représentant que 3%. La résidence (prédominance en milieu rural), le revenu (les enfants des familles pauvres sont plus touchés que ceux des familles riches) et le niveau d'instruction du chef de ménage (54,3% des EADE sont issus de ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction) sont les principaux facteurs explicatifs de ce phénomène ; les différences selon le sexe étant très faibles.

Mais la principale contrainte structurelle pour le développement d'une éducation de qualité pour tous au Burkina Faso demeure le poids de la croissance démographique sur le système éducatif national. Selon les projections de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, le Burkina Faso compte environ 20 870 060 habitants en 2019. Avec un taux moyen de croissance annuelle de 3,1%, la population du pays augmente d'environ 500 000 habitants chaque année. 70% de la population est constituée de jeunes de moins de 25 ans dont 40% pour la tranche d'âge relevant de l'obligation scolaire (6-16 ans). L'augmentation rapide et la jeunesse de la population exercent une forte pression sur les besoins de services sociaux de base, notamment d'éducation et de formation. Avec les tendances démographiques actuelles, il faudra scolariser environ 5,2 millions en 2020.

Le profil démographique du Burkina Faso induit des rapports de dépendance élevés. Toutefois il peut constituer à moyen et long terme un important atout de développement pour peu que tous les enfants et jeunes bénéficient d'une éducation et une formation de qualité en adéquation avec les besoins de l'économie nationale. Dans cette perspective, le Burkina Faso a inscrit le développement du capital humain comme un des trois axes du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), référentiel national des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020. Cette ambition est soutenue par une politique sectorielle et une stratégie de développement de l'éducation et de la formation définie par le nouveau Plan Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) 2017-2030, cadre sectoriel global de planification de l'ensemble du secteur de l'éducation et de la formation. Aligné sur les orientations du PNDES et de l'Agenda 2030, le PSEF vise la poursuite et le renforcement des réformes et des progrès selon quatre axes principaux : (i) le développement des scolarités, (ii) le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation de l'éducation, (iii) la résorption des disparités et (iv) l'amélioration continue de la qualité de l'éducation. Grâce au soutien des partenaires le financement extérieur s'est relativement accru du fait de l'obtention de nouvelles

---

<sup>6</sup> Rapport de l'étude sur les enfants et adolescent(e)s en dehors de l'école (EADE) au Burkina Faso, UNICEF – MENAPLN 2017

subventions au cours de la période 2015 – 2019. Ainsi, la mise en œuvre des réformes du continuum et du curriculum et l’amorce des nouvelles mesures ont permis de poursuivre l’amélioration des indicateurs.

Enfin depuis 2016, le nouvel élan insufflé par l’engagement des acteurs autour du PSEF est fortement menacé par une crise sécuritaire dont les effets immédiats et à long terme constituent une grande menace pour la continuité de l’éducation et le développement du pays.

### 1.3 Impact de la crise sécuritaire sur le secteur éducatif

Le Burkina Faso est confronté à une dégradation rapide de sa situation sécuritaire. Les foyers de violences circonscrits au départ dans la province du Soum (Région du Sahel), se sont progressivement étendus à une grande partie du territoire national avec une certaine récurrence dans la zone dite « des trois frontières », comprenant les régions frontalières du Mali et du Niger (Sahel, Nord, Centre-Nord, Est, Boucle du Mouhoun) et plus sporadiquement dans les autres régions du pays. Les menaces et les exactions des groupes armés qui se sont particulièrement intensifiées en 2019 contre les populations civiles et les enseignants, engendrant des déplacements massifs de populations et la fermeture de nombreuses écoles. A la date du 22 avril 2020, selon le CONASUR, le pays comptait 848 329 personnes déplacées internes (PDI), auxquels s’ajoutent les réfugiés et demandeurs d’asile venant pour la plupart du Mali voisin. Ces déplacements de population affectent particulièrement la couche des enfants scolarisables (5 à 18 ans) et les femmes qui constituent respectivement 41,16 % et 23% des PDI (Données suivi périodique du Secrétariat Permanent du CONASUR).

Sur le plan de l’éducation, 2 506 établissements scolaires du préscolaire, du primaire, du post primaire et du secondaire étaient fermés à la date du 20 février 2020, pour cause d’insécurité, affectant 342 219 élèves et 10 908 enseignants. Dans les zones d’accueil, l’afflux de nouveaux enfants en âge scolaire exerce une forte pression sur l’offre locale d’éducation déjà insuffisante. Les effets cumulés de la crise sécuritaire au cours des dernières années ont engendré un recul des indicateurs remarquable à partir de 2019. Comparée à l’année scolaire 2017-2018, les données de l’année scolaire 2018-2019 montrent une stagnation des effectifs du primaire (+0,86% à l’échelle nationale), voire une baisse dans les régions les plus touchées par l’insécurité (-47,4%), et dans une moindre mesure pour l’Est (-2,2%) et le Centre Est (-1,4%)<sup>7</sup>. Il en est de même pour les taux bruts de scolarisation qui sont passés de 90,7% à 88,8% au primaire et de 52% à 50,5% au post-primaire<sup>8</sup>.

Pour faire face au risque de rupture de scolarité qui menace des milliers d’enfants, le MENAPLN a élaboré en 2019 une Stratégie de Scolarisation des Élèves dans les Zones à forts Défis Sécuritaires (SSEZDS) 2019-2024, assorti d’un plan d’action triennal 2020-2022 et de curricula pour l’éducation en situation d’urgence. La SSEZDS vise : (i) à assurer la scolarisation de tous les enfants dans un environnement garantissant la protection et le bien-être de tous les acteurs et le renforcement des capacités d’accueil des structures d’éducation, (ii) garantir un enseignement / apprentissage de qualité pour tous les enfants des zones à forts défis sécuritaires et (iii) assurer un pilotage et une coordination efficaces des interventions. La stratégie a identifié des actions types de rattrapage scolaire qui peuvent toucher les élèves déplacés qui ont accusé moins de trois mois de retard, ceux qui ont eu plus de trois mois de rupture scolaire et ceux qui sont restés dans les zones d’insécurité. Il s’agit essentiellement de

---

<sup>7</sup> Sur la base des annuaires statistiques 2017-2018 et 2018-2019 de la DGESS / MENAPLN

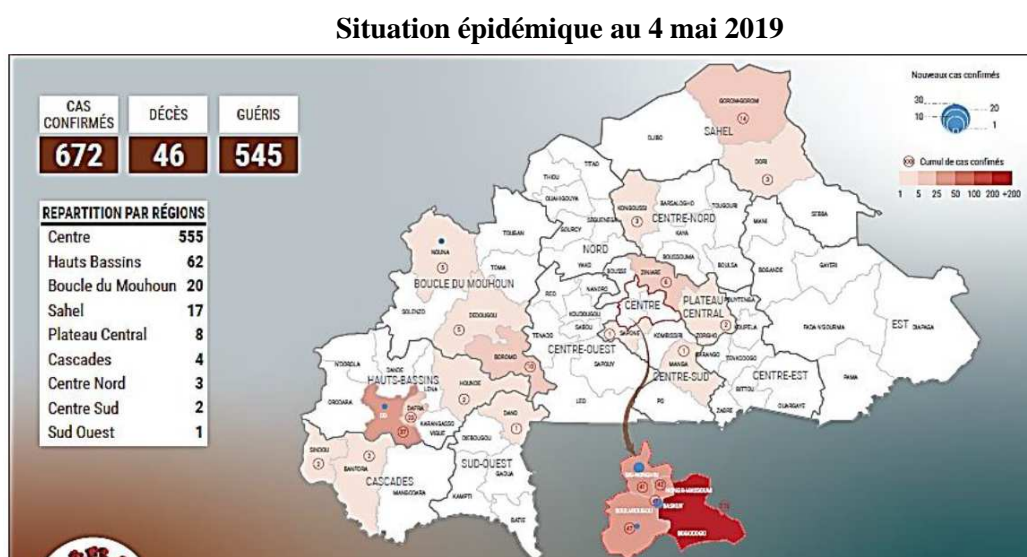
<sup>8</sup> Les mêmes tendances sont observées pour le taux d’achèvement. Ces données cachent aussi des fortes disparités : au Sahel, le TBS au primaire a pratiquement diminué de moitié entre 2017 (52,4%) et 2019 (27,3%). Seuls les indicateurs de secondaire ont évolué de façon positive du fait du faible nombre d’établissements secondaires dans les zones à forts défis sécuritaires.

la Stratégie de Scolarisation Accélérée / Passerelle (SSA/P), l'enseignement par le numérique, le Programme d'Éducation par la Radio (PER), les émissions interactives par l'audio (EIA) et la plateforme éducative. Elle intègre une éducation à la paix à destination de toutes les cibles pour faire de l'école un espace de promotion de la paix et renforcer la culture de la paix chez les enfants.

Au plan structurel, le MENAPLN a mis en place un Secrétariat Technique de l'Éducation en Situation d'Urgence (ST/ESU), chargé du développement des activités d'éducation en situation d'urgence. Le développement de cette nouvelle structure est en cours. La SSEZDS bénéficie de l'appui du Partenariat Mondial pour l'Éducation avec l'UNICEF comme Agent Partenaire, et de plusieurs partenaires sous forme de contributions à la ligne Urgence du CAST/FSDEB ou de projets. Malgré ces efforts, à la date du 12 mars 2020, 2512 établissements scolaires étaient fermés pour raison d'insécurité, engendrant une rupture durable ou momentanée de scolarité pour 349 909 élèves et un arrêt des activités pédagogiques pour 11 219 enseignants.

#### 1.4 Pandémie du Covid-19 et réponse du Gouvernement

Le Burkina Faso a enregistré officiellement ses premiers cas de coronavirus au début du mois de mars 2020. A la date du 11 mai, 766 cas ont été identifiés avec 51 décès, 7 régions sur 13 comptabilisaient des cas de COVID (121 cas actifs recensés) sur le territoire dont 82% dans la région Centre.



Source : cluster Santé, OMS

Pour faire face, le gouvernement burkinabè a adopté le 2 avril 2020 un **plan de riposte** pour un montant de 600 MEUR (394 milliards FCFA soit 4,5% du PIB). Il comprend un plan national de préparation et de riposte sanitaire d'une durée de 12 mois (270 MEUR, soit 45%) et des mesures d'atténuation et de soutien aux entreprises, travailleurs et populations les plus vulnérables d'une durée de 3 mois (mesures sociales, fiscales et d'appui à l'économie, pour un montant global de 331MEUR). Le plan de riposte sanitaire, séquencé en trois phases - préparatoire, riposte, post épidémie - vise à organiser une réponse nationale adaptée en matière de prévention, de contrôle et de prise en charge sanitaire.

**Sur le plan socioéconomique**, les mesures spécifiques portent sur la prise en charge ou le rabatement des factures d'eau et d'électricité des ménages et petits commerçants à hauteur de 10 M EUR (6,7 milliards FCFA) pour l'eau et 18 M EUR (12 milliards FCFA) pour l'électricité, l'accompagnement des populations vulnérables (vivres gratuits ou à prix sociaux, cash transfert),



l'annulation des pénalités, la sécurisation de l'approvisionnement du pays en produits de grande consommation ainsi que des mesures incitatives envers la presse. En matière de fiscalité, le gouvernement prévoit notamment la remise des pénalités et amendes exigibles, la suspension des contrôles, l'exemption de la contribution du secteur informel, la suspension des poursuites en matière de recouvrement ainsi que la réduction de 25% de la patente pour les établissements des domaines du transport, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

Face à l'augmentation des contaminations et pour réduire la propagation de la maladie, l'État a rapidement pris les mesures suivantes :

- la mise en quarantaine de toutes les villes ayant enregistré au moins un cas du Covid-19 ;
- la suspension du transport public urbain et interurbain de passagers ;
- la fermeture des établissements d'enseignements préscolaires, primaires, post-primaires et secondaires, professionnels et universitaires, du lundi 16 mars 2020 au mardi 31 mars 2020 sur toute l'étendue du territoire national ;
- puis la suspension des cours du 1er au 13 avril 2020 prorogée au 27 avril 2020. Cette prolongation a été renouvelée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin pour les classes d'examen, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. La date de reprise des cours des niveaux intermédiaires n'est pas connue à ce jour. Une commission interne au MENAPLN doit proposer des alternatives avec des scénarios de réouverture.

**Concernant le contexte éducatif**, l'arrêt provisoire des cours touche 4 706 453 élèves/apprenants du formel, 116 158 apprenants (adolescents et adultes) des centres d'éducation non formelle, 86 105 enseignants et formateurs, et 19 785 personnels administratifs, d'encadrement et de soutien.

La suspension des activités pédagogiques a des répercussions négatives sur la qualité des apprentissages des élèves et sur la consolidation de leurs acquis scolaires. En outre, les effets du Covid-19 sur le système éducatif se couplent aux impacts de la crise sécuritaire. Pour certaines régions, la fermeture des écoles a accentué les perturbations d'un calendrier scolaire déjà fragilisé par l'insécurité, aggravant ainsi l'insuffisance du temps d'enseignement. La fermeture ponctuelle ou prolongée des écoles est un facteur de démotivation et de désengagement des élèves et des parents. Cela augmente le risque de déscolarisation pour les enfants des familles les plus vulnérables. Par contrainte, ou sur incitation des familles, les enfants peuvent se retrouver dans des situations d'exploitation par le travail pour contribuer à l'alimentation ou aux revenus de leurs familles. Les filles sont particulièrement exposées à ce risque ainsi qu'aux risques de grossesse ou mariage précoces, d'exploitation sexuelle ou à d'autres formes de violence. Ces situations ont déjà été constatées par des organisations humanitaires dans les zones à forts défis sécuritaires du Pays.

Dans un contexte dans lequel **52,1 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire et 50,3 % des adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire ne sont pas scolarisés**,<sup>9</sup> et des milliers d'autres privés d'éducation pour raison d'insécurité, l'État et ses partenaires se trouvent dans l'obligation d'assurer la continuité du service éducatif en veillant à garantir les standards de qualité des enseignements et apprentissages, dans des environnements sûrs et protecteurs. Au Burkina Faso, le coronavirus prive les filles de l'école mais pas de corvées qui les exposent au risque de mariage, de grossesses précoces et à toutes les sortes d'abus et de violences physiques, sexuels, émotionnel et de négligence. Cette situation représente une crainte majeure, un risque de sortie du circuit éducatif avant et après le coronavirus.

---

<sup>9</sup> Données du Cluster Éducation- Burkina

C'est dans ce contexte que le MENAPLN a rapidement développé et présenté un **Plan de Riposte Covid-19** qui a été validé en conseil des Ministres le jeudi 16 avril 2020. Son objectif général est d'assurer la continuité éducative dans le contexte de la pandémie avec l'implication de tous les acteurs et partenaires de l'éducation. Il se décompose en 3 axes principaux qui visent :

- Axe 1 : utilisation des TICE pour la continuité éducative ;
- Axe 2 : reprise des cours pour l'achèvement de l'année scolaire 2019/2020 ; et
- Axe 3 : information, sensibilisation et communication.

**Estimé à 8.2 milliards de FCFA sur 9 mois, ce plan s'inscrit en tout premier lieu comme une réponse d'urgence pour le MENAPLN.** Il doit permettre de fixer les grandes orientations de la réponse sans pour autant être exhaustif quant au renforcement de la résilience du système à moyen terme.

#### Budget du Plan de riposte du MENAPLN

AXES	INTITULES DES ACTIONS/ACTIVITES	COUT TOTAL (en FCFA)	COUT TOTAL (en \$)
<b>Axe 1: utilisation des TICE pour la continuité éducative</b>		<b>1 729 995 720</b>	<b>2 854 778</b>
	Action 1 : production de ressources pédagogiques numériques	421 995 720	696 363
	Action 2 : diffusion des ressources pédagogiques numériques	1 308 000 000	2 158 416
<b>Axe 2: Reprise des cours</b>		<b>6 059 912 000</b>	<b>9 999 855</b>
	Action 1 : les mesures préventives	6 059 912 000	9 999 855
<b>Axe 3: Information, sensibilisation, communication</b>		<b>116 300 000</b>	<b>191 914</b>
	Action 1 : conception et diffusion des messages de sensibilisation et de communication	116 300 000	191 914
<b>Axe 4: Coordination et suivi-évaluation</b>		<b>347 767 500</b>	<b>573 874</b>
	Action 1 : coordination	22 725 000	37 500
	Action 2 : suivi-évaluation	325 042 500	536 374
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 253 975 220</b>	<b>13 620 421</b>

Pour ce faire, le MENAPLN et ses partenaires devront relever les principaux défis suivants :

- La **continuité** des enseignements et des apprentissages pour tous les élèves du système formel et les apprenants du non formel ;
- La **réouverture** des écoles dans des conditions garantissant la sécurité sanitaire des élèves, enseignants et personnels de l'éducation ;
- Le **maintien des élèves vulnérables**, notamment les filles, dans le système ; et
- Le renforcement de la **résilience** du système éducatif face aux épidémies.

Le programme présenté ci-après est centré sur ces défis.

### 1.5 Appui et financements des partenaires pour la pandémie

A ce jour, deux bailleurs se sont engagés à apporter un concours financier au plan de riposte pour la continuité éducative dans le contexte du Covid-19. Education Cannot Wait octroiera un financement de 1 500 000 \$ avec une mise en œuvre en partenariat avec l'UNICEF, Plan International Burkina Faso, SCI (Save The Children), UNHCR et la Fondation Educo. La Banque Mondiale a annoncé un financement de 4 000 000 \$ dans le cadre de sa prochaine allocation au projet PAAQE. Enfin l'Unesco a annoncé un financement de 106 millions CFA pour la production de contenus et l'enregistrement de cours pour radio et télédiffusion. Ces financements ciblent une gamme variée d'activités sur les quatre axes d'intervention du plan de riposte. Les interventions des Partenaires par thème sont précisées dans un tableau en annexe de ce document.

En outre, les partenaires techniques et financiers du CAST-FSDEB ont manifesté leur disponibilité à attribuer une partie des ressources du fond commun à des actions d'appui à l'éducation en situation d'urgence, dont celles contre le Covid-19. Des propositions concrètes sont attendues de la part de MENAPLN. A ce titre le PME a mis à disposition de l'UNICEF des ressources spécifiques pour accompagner l'opérationnalisation de ce plan permettant d'appuyer et de compléter la planification du MENAPLN qui sera nécessaire pour exécuter les ressources via le CAST.

## 2. Description du programme

### 2.1 Description de la stratégie d'intervention

**La proposition de programme et son financement s'appuient sur le plan de réponse au Covid-19 du MENAPLN** Les principes d'intervention sont les suivants :

- **Un ciblage territorial des activités en fonction de l'évolution et de la localisation des foyers épidémiques** afin de s'assurer de concentrer les efforts sur les zones à forts risques de contagion
- **Une flexibilité dans l'allocation des ressources** en fonction de l'évolution des foyers épidémiques permettant au MENAPLN de conserver la réactivité nécessaire à ce type de crise sanitaire très volatile ;
- **Des mécanismes de subvention aux acteurs locaux** plus à même d'organiser les activités au plus proches des réalités des écoles et des élèves ;
- **Des procédures, une organisation institutionnelle et des mécanismes de suivi-évaluation ad hoc**, définis pour faire face aux situations d'urgence aujourd'hui et dans le futur.

#### Logique du présent financement

Les principes cités ici-haut visent à éviter une dispersion des ressources, d'une part, et à augmenter les impacts dans les zones touchées, de l'autre. Dans le cadre de la présente requête, ils se traduisent par le choix d'un nombre limité d'objectifs à fort effet levier ainsi nécessaire pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente de la programmation du MENAPLN. Alignés avec les ambitions portées par le PME, ils sont intrinsèquement liés au plan de riposte du MENAPLN et portent essentiellement sur le relèvement de l'ensemble du secteur suite à la crise, **en répondant à la fois aux besoins urgents identifiés** (continuité des apprentissages et la réouverture des écoles) tout en accompagnant **les capacités de préparation et de réponse aux crises des pouvoirs publics** (renforcement de la résilience du système éducatif).

La prévention de l'affaiblissement des structures étatiques lors de la crise sanitaire va ainsi de pair avec des mesures protectrices des plus vulnérables, et notamment des filles. Le choix a été de se conformer aux principes généraux du PME à savoir le ciblage de l'éducation de base, **l'enseignement préscolaire, primaire et le premier cycle du secondaire**.

#### Utilisation du CAST pour le financement des fonds Covid-19, une opportunité pour faire évoluer l'outil

La modalité sélectionnée- le fonds commun multi-bailleurs (CAST) présente, en l'état, des facilités de réaménagement en cas de crise (cf. OP n°4 du manuel de procédures). Cependant, cette opérationnalisation nécessite une mobilisation des acteurs pour faciliter et accélérer l'ensemble des processus de planification et de validation des programmations, exercices incontournables.

L'utilisation du mécanisme CAST permettra de garantir le pilotage de l'éducation en situation d'urgence par le MENAPLN afin de le repositionner dans son rôle d'analyse, de planification et de la gestion du secteur éducatif dans son ensemble. Ce financement permettra également d'élargir le périmètre d'action du Fonds Commun afin d'y intégrer la réponse aux situations d'urgence et de crise, tel que demandé par ses bailleurs et le MENAPLN.

La mise en œuvre des ressources Covid sera donc intégrée dans le cadre général du fonctionnement du fond avec une inscription forte dans les fonctions régaliennes du MENAPLN ainsi qu'une flexibilité certaine pour réaffecter et réajuster les activités selon l'évolution de la crise sanitaire et des besoins.

### **Processus de planification stratégique et du ciblage**

Conformément aux Protocole de Financement Commun (PFC) et au manuel des procédures du CAST, le versement des fonds se fera suivant le processus d'actualisation du PAA et du PPM. Cette procédure respecte le fonctionnement du fonds et permettra de bénéficier pleinement du travail de planification complémentaire qui sera développé sous peu par le MENAPLN, accompagné par l'UNICEF grâce aux fonds octroyés par le PME, pour renforcer la réponse des systèmes éducatifs à l'impact du Covid-19. Cette planification affinée permettra de stabiliser les activités et les cibles nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le MENAPLN.

### **Attention particulière aux disparités - spécifiques en faveur des filles**

Conformément au principe directeur commun au PSEF et à la SSEZDS de recherche de l'équité dans et par l'éducation, le MENAPLN a décidé de faire du retour des filles à l'école une priorité de la requête et du programme Covid. Il anticipe, avec cette composante, des difficultés déjà en partie identifiées dans le cadre de la dégradation des conditions sécuritaires, et qui pourraient notamment provenir d'une forte dégradation des revenus des ménages, ou d'une démotivation des parents et des élèves au regard des coûts d'opportunité face à une offre éducative peu efficace. Ces activités d'atténuation des risques et de soutien proactif à la scolarisation des filles seront mises en œuvre dans les écoles rouvertes et ciblées pour recevoir les appuis du programme (cf. infra).

## **2.2 Alignement sur la SSEZDS (stratégie d'éducation en situation d'urgence)**

Le programme est cohérent avec la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence (SSZFDS) qui vise à mettre en place, à l'horizon 2024, « un environnement scolaire sain, pacifique et sécurisé qui garantit et favorise la continuité efficace des activités d'enseignement/apprentissage sur toute l'étendue du territoire national ». Au regard du nombre croissant d'acteurs souhaitant appuyer la réponse d'urgence dans le pays, l'alignement sur les stratégies existantes permet une coordination harmonieuse des interventions, un pilotage opérationnel clair par le MENAPLN et enfin, évite la dispersion des moyens financiers et humains. En conséquence, **la présente requête est ancrée au plan Covid-19 du MENAPLN.**

**Elle s'articule autour des objectifs opérationnels de la SSEZDS.** Les 4 composantes du programme participeront à la réalisation des objectifs spécifiques suivants de la SSEZDS :

Objectifs spécifiques du programme Covid 19	Objectifs opérationnels de la SSEZDS
OS1 : Assurer <b>la continuité des enseignements et des apprentissages</b> à travers la radio	Axe 2. Objectif opérationnel 1 : Définir des programmes scolaires pertinents, appropriés et adaptés au contexte et aux besoins particuliers des apprenants des zones affectées par la crise sécuritaire Axe 2. Objectif opérationnel 2 : Outiller conséquemment les personnels éducatifs et les autres acteurs des zones touchées à assurer un enseignement / apprentissage de qualité
OS2 : Appuyer <b>la réouverture des écoles</b> en fonction de l'évolution de la pandémie et des échéances éducatives prioritaires	Axe 1. Objectif opérationnel 2 : assurer la réouverture des écoles fermées en fonction du rétablissement de la sécurité  Axe 1. Objectif opérationnel 6 : Pourvoir à la santé, l'hygiène, l'alimentation et la nutrition des élèves
OS3 : Appuyer <b>le retour des filles à l'école</b>	Axe 1. Objectif opérationnel 3 : faciliter l'accès et le maintien des filles et des enfants en situation de vulnérabilité (ESH, OEV, etc.)
OS4 : Développer et institutionnaliser des <b>modes opératoires d'urgence adaptés aux crises</b> qui impactent le système éducatif	Axe 1. Objectif opérationnel 7 : renforcer les capacités de résilience des acteurs de l'éducation.

L'éducation à l'hygiène et à la prévention du Covid-19 seront intégrées aux contenus d'apprentissage et aux messages d'information et de sensibilisation destinés aux élèves et aux acteurs de la communauté éducative. Elle vient en complément de l'éducation à la paix inscrite comme activité transversale dans la stratégie d'éducation en situation d'urgence en réponse aux risques sécuritaires.

Compte tenu du budget prévisionnel de 10 millions de USD, le programme ciblera en priorité les foyers épidémiques les plus importants. Aussi, les appuis à la réouverture des écoles, notamment la mise aux normes de santé et d'hygiène, et les actions pour le retour des filles à l'école concerneront les 4 régions du Centre, des Hauts Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Sahel. Les appuis au développement des activités d'éducation par la radio seront de portée nationale.

## 2.2 Objectifs du programme

### 2.2.1 Objectif général

L'objectif général du programme est de **réduire les effets de l'épidémie de Covid 19 sur la scolarisation et les apprentissages des élèves de l'enseignement primaire et du post-primaire.**

Cohérent avec le plan de riposte du MENAPLN pour la continuité éducative dans le contexte du Covid-19, le programme est centré sur les enseignements et les apprentissages des élèves ainsi que sur les enseignants du primaire et du post-primaire.

## 2.2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

### **OS1 : Assurer la continuité des apprentissages scolaires** (26,8 % du montant max)

L'objectif spécifique 1 vise à compenser le déficit d'enseignement consécutif à la fermeture des écoles en utilisant autant que nécessaire les cours à distance à travers la radio qui reste le premier média au Burkina Faso (76% des enfants du primaire ont accès à une radio dans le pays<sup>10</sup>). Le coût pour les parents est accessible contrairement à internet dont les prix d'acquisition des téléphones et l'achat des données numériques sont inabornables particulièrement dans les zones rurales. Chaque famille dispose d'une ou de plusieurs radios qui servent avant tout à s'informer en langue nationale ou en français. Ce média sera utilisé pour communiquer des contenus éducatifs, mais aussi des messages d'information et de sensibilisation à l'hygiène, aux gestes barrières, à la réouverture des écoles par province, à la promotion de la scolarisation des filles (cf. infra). La cible directe des émissions radios appuyés par le programme est constituée de tous les élèves du pays des classes de CP au CM1.

### **OS2 : Appuyer la réouverture des écoles** (51,4% du montant max)

La réouverture des écoles sera la priorité du Gouvernement dans les semaines et les mois à venir. Cette action est tributaire de l'évolution de la situation épidémiologique du pays. Dans le cadre de ce programme, le MENAPLN entend rouvrir en priorité les classes d'examen le 1<sup>er</sup> juin 2020. Les interventions du programme cibleront les écoles dont la réouverture est envisagée par le MENAPLN et qui sont localisées dans les provinces les plus touchées par le Covid-19. Des activités de remise aux normes sanitaires et d'hygiène (gestes barrières) seront conduites dans ces écoles avec les subventions du programme. Elles toucheront 187 457 élèves dont 102 912 filles du primaire (CM2) et post-primaires (3<sup>ème</sup>) des 4 régions prioritaires ciblées. Afin de permettre aux élèves des classes d'examen d'acquérir l'essentiel des programmes scolaires dans le contexte de réduction du temps d'apprentissage, les enseignements seront fondés sur l'utilisation des curricula d'urgence déjà élaborés par le MENAPLN. Cette option sera renforcée par la mise en place de cours de soutien scolaire avec l'appui de la communauté.

### **OS3 : Appuyer le retour des filles à l'école** (16,8 % du montant max du programme)

Le MENAPLN a décidé de faire du retour des filles à l'école une priorité. Il anticipe avec cette composante des difficultés qui pourraient notamment provenir d'une forte dégradation des revenus des ménages, ou d'une démotivation des parents. Ces activités seront mises en œuvre dans les écoles rouvertes et ciblées par le MENAPLN pour recevoir les appuis du programme. Elles cibleront 120 912 filles des classes de CM2, 3<sup>ème</sup> et Terminale des 4 régions prioritaires.

### **OS4 : Formaliser les mécanismes d'atténuation et de relèvement des crises affectant le système éducatif** (2% du montant max du programme)

Cet objectif vise à formaliser les modes opératoires et les procédures spécifiques qui sont appliquées en période de crise affectant le système éducatif. La situation d'urgence sécuritaire du pays a déjà poussé le MENAPLN à créer en mai 2019 un Secrétariat Technique à l'Éducation en Situation d'Urgence (ST/ESU). Les appuis du programme viseront à renforcer les outils, les règles, les procédures et les procédés qui donnent une capacité d'action rapide au MENAPLN pour (i) mobiliser des moyens additionnels, (ii) réaliser les transferts financiers vers les organisations de la société civile actives en éducation, (iii) passer les marchés publics avec les délais plus courts, (iv) assurer un suivi-évaluation adapté aux actions mises en œuvre.

---

<sup>10</sup> Données Banque Mondiale

Ces actions contribueront spécifiquement à renforcer les compétences des structures déconcentrées du MENAPLN dans les régions ciblées, mais elles bénéficieront aussi au système éducatif dans son ensemble. Dans les régions ciblées, le programme renforcera les équipes de 4 Directions Régionales de l'Education Préscolaire, Primaire et Non Formelle (DREPPNF), de 4 Directions Régionales des Enseignements Post-Primaire et Secondaire (DREPS), de 14 Directions Provinciales de l'Education Préscolaire, Primaire et Non Formelle (DPEPPNF) et de 14 Directions Provinciales des Enseignements Post-Primaire et Secondaire (DPEPS).

## 2.3 Cadre de résultats

Le tableau ci-dessous présente le cadre de résultat du programme.

<b>Objectif général : Réduire les effets de l'épidémie de Covid 19 sur la scolarisation et les apprentissages des élèves de l'enseignement primaire et post primaire</b>				
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Activités</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Structure responsable de la mise en œuvre</b>
<b>Composante 1 : Continuité des apprentissages</b>				
<b>OS1 : Assurer la continuité des apprentissages scolaires</b>	Produire les émissions d'enseignement pour la radio	Les enseignements sont dispensés à distance à travers la radio pour les élèves de 6 à 10 ans en priorité	Nombre d'enfants (et pourcentage d'enfants appartenant à la tranche d'âge correspondante dans la zone couverte par le programme) dans la zone du programme bénéficiant de programmes d'enseignement par la radio	MENAPLN/RTBF
	Diffuser les émissions sur l'ensemble du territoire national en s'appuyant sur les radios publiques, privées, confessionnelles et communautaires.			
	Produire et diffuser des messages d'information sur les règles d'hygiène et les gestes barrières pour se prémunir du covid-19 en milieu scolaire	Des campagnes et messages d'information sur le covid-19, sont réalisés à travers la radio	Nb de diffusions des messages d'information / mois	MENAPLN / Radio FM partenaires
	Mettre en place une plateforme téléphonique d'information sur le Covid -19 et la radio pour les parents et les élèves.	Les parents et les enfants disposent d'un numéro vert (gratuit) pour être conseillés et informés sur le covid-19 et la radio	Nb d'appel par jour / parents / élèves	MENAPLN/Opérateur téléphonique



<b>Composante 2 : Réouverture des écoles à la carte</b>				
<b>OS2 : Appuyer la réouverture des écoles</b>	Identifier les écoles ciblées par le programme	Les écoles concernées par les interventions du programme sont identifiées	Nombre d'écoles identifiées par le programme	MENAPLN
	Soutenir l'information des enseignants dans les provinces touchées par le Covid-19 sur les risques et les mesures de protection contre le Covid – 19	Les enseignants sont informés sur les risques sanitaires dans les zones touchées par le Covid-19	Nb d'enseignants informés	MENAPLN/RTBF
	Appuyer la réouverture des classes dans les provinces Covid-19	Les écoles rouvertes appuyées par le programme mettent en place les normes d'hygiène édictées par le Gouvernement pour prévenir du COVID-19	Nb et % d'enseignants des classes d'examens primaires et post primaires qui reprennent les cours	MENA
	Appliquer les normes sanitaires de réouverture des écoles fixées par le Gouvernement		Nb de COGES/école mettant en place les mesures d'hygiène pour lutter contre le Covid-19	Ecole / SD/CT/COGES
	Suivre la réouverture des écoles et le travail des ONG partenaires	L'application des normes d'hygiène dans les écoles rouvertes est suivie par les services déconcentrés et centraux	Nb de CCC/ONG et de COGES des écoles rouvertes suivi	DPEPPNF
<b>Composante 3 : Retour des filles à l'école</b>				
<b>OS3 : Appuyer le retour des filles à l'école</b>	Mettre en place des mesures spécifiques à travers les ONG pour soutenir la réinscription des filles	La scolarisation des filles est rétablie dans la même proportion que les garçons	Taux de retour des filles à l'école	MENAPLN/

	dans les structures d'éducation formelle et non formelle	Les COGES et les AME renforcent leurs capacités de mobilisation communautaire et de suivi de la scolarisation des filles en contexte d'urgence Des mesures spécifiques sont mise en place pour soutenir les filles qui seraient victimes de grossesses non désirées ou qui seraient des filles mère et favoriser ainsi leur retour et leur maintien à l'école		Associations locales & structures déconcentrées de l'éducation Structures de protection de l'enfant
	Collecter les données sur le retour des filles à l'école au primaire et au post primaire	Le MENAPLN est informé de la scolarisation des filles lors de la réouverture des écoles		ONG & structures déconcentrées de l'action sociale

#### **Composante 4 : Formaliser les mécanismes d'atténuation et de relèvement des crises affectant le système éducatif**

<b>0.S.4</b>	Formaliser les modes opératoires de l'urgence	Les procédures rapportant à l'éducation en situation d'urgence seront stabilisées et actualisées dans le manuel des procédures du CAST	Délai en jours nécessaire à la mise en place des subventions financières vers les structures publiques et partenaires sociaux de l'école (COGES, Collectivités, ONG, associations...)	MENAPLN
	Acquérir les outils et les services pour internaliser à la DGESS le suivi-évaluation statistique des actions réalisées en situation d'urgence	la DGESS dispose d'outils numériques adaptés au suivi-évaluation des situations d'urgence en éducation	Fonctionnalité à la DGESS des outils numériques adaptés au suivi-évaluation des situations d'urgence en éducation	
	Superviser les actions conduites en situation d'urgence	L'action des services déconcentrés pour la lutte contre l'épidémie covid-19 est suivie et orientée par les services centraux du MENAPLN	Rapport de suivi des services déconcentrés	MENAPLN

## 2.4 Présentation des composantes et description des activités

### 2.4.1 Composante 1 : Continuité des apprentissages

#### 2.4.1.1 Enseignement par la radio

**Résultat : Les enseignements sont dispensés à distance à travers la radio pour les élèves de 6 à 10 ans en priorité**

Dans le but de résoudre le déficit d'accès aux enseignements consécutif à la fermeture des écoles, le MENAPLN s'appuiera sur le développement de l'apprentissage par la radio. La couverture nationale et la facilité d'accès à ce média fait de la radio un vecteur particulièrement intéressant dans le contexte burkinabé. Dans le cadre du volet continuité éducative de son plan de riposte, le MENAPLN a obtenu l'octroi d'une fréquence pour la radio scolaire (107.4 FM). Une cinquantaine de radios nationales et communautaires offrent aussi la possibilité aux élèves de suivre des cours à distance.

Le MENAPLN dispose déjà d'une radio scolaire chargée de la production et de la diffusion de séquences d'enseignement. Dans le cadre de la réponse au COVID-19, un accent a été mis sur la production d'émissions audio et audiovisuelles. Les émissions audio sont diffusées sur les ondes des principales radios suivantes : radio nationale, Horizon FM, Savane FM, Ouaga FM, Watt FM, Oméga FM, Radio des écoles. L'émission « apprendre plus » concerne toutes les classes de tous les niveaux d'enseignement en commençant par les classes d'examen. Les appuis du programme viendront compléter et renforcer les programmes existants notamment le « programme éducation par la radio » qui cible les enfants de 10 à 17 ans, développé avec l'appui de l'UNICEF.

La tranche des 6 à 10 ans sera donc prioritaire et les classes de CP1, CP2, CE1, CE2 et CM1. Pour les petites classes, les cours seront faits en langue nationale (à titre indicatif : Tamachek, Sonrai, Fulfulde, Koronfe, Moore, Gourumachema et Dioula). Les enseignements seront dispensés dans les disciplines fondamentales que sont la lecture et le calcul. Pour l'enseignement post-primaire, les appuis du programme pourront compléter l'offre d'émission existante pour la classe d'examen de 3<sup>ème</sup> en vue de la préparation du BEPC. Des ONG et des radios locales pourront contribuer à la diffusion des contenus élaborés avec l'appui du programme.

Les émissions seront diffusées à la radio nationale, dans les radios privées, confessionnelles et communautaires. Les radios partenaires du MENAPLN seront sélectionnées en fonction de leur audience et de leur couverture territoriale. Le travail simultané sur la réalisation d'émissions en direct et la production d'émissions en studio pourrait également répondre à l'urgence. Les émissions radiophoniques seront produites sur la base de fiches préparées par des équipes pédagogiques composées d'enseignants et d'encadreurs pédagogiques sous le couvert de **la Direction Générale de la Recherche en Éducation et de l'Innovation Pédagogique (DGREIP)**. Les scripts seront enregistrés par l'équipe de la radio scolaire qui est logée au sein de la DGREIP puis mis à disposition des radios partenaires pour diffusion. Le programme défraiera les enseignants et les encadreurs qui participent à la production et la diffusion des émissions radiophoniques. .

#### 2.4.1.2 Information et sensibilisation sur le Covid-19 par la radio

**Résultat : Des campagnes et messages d'information sur le Covid-19, sont réalisées à travers la radio**

L'utilisation de la radio ne se limitera pas aux enseignements, même si cela doit représenter les activités prioritaires à développer pour l'ensemble des élèves du territoire. La radio offre une modalité intéressante de transmission des messages de prévention et des contenus liés aux risques sanitaires, l'hygiène, les gestes barrières contre la Covid-19. Ces messages et micro programmes d'information et de sensibilisation seront produits avec les appuis du programme et pourront être diffusés de manière répétée.

Les contenus des émissions sur les mesures barrières, l'hygiène, la scolarisation des filles ou encore d'autres thématiques seront définies en fonction des urgences et de l'évolution de la connaissance de la maladie et de l'analyse des comportements sociaux face à l'épidémie. Les émissions seront conçues en associant les personnels de santé, les spécialistes de la communication, les personnels d'encadrement pédagogique et enseignants, ainsi que les associations de la société civile. Dans ce contexte, le MENAPLN pourra prendre attache avec l'UNALFA appuyée par l'AFD dans le cadre du projet Média Sahel.<sup>11</sup>

Les émissions seront mises à disposition des radios avec lesquelles le MENAPLN a signé des conventions. Pour élargir la couverture de ces médias, le ministère développera aussi des partenariats avec des ONG qui relaieront les émissions à travers des radios communautaires partenaires.

#### 2.4.1.3 Plateforme téléphonique d'information gratuite pour les parents et les élèves

**Résultat : Les parents et les enfants disposent d'un numéro vert (gratuit) pour être conseillés et informés sur le Covid-19 et les enseignements /apprentissage à distance**

Le MENAPLN développera avec un opérateur de téléphonie mobile (à sélectionner) la mise en place d'une plateforme téléphonique gratuite (numéro vert). Cette plateforme sera ouverte aux parents et aux élèves pouvant bénéficier d'informations et de conseils dans les domaines suivants :

- La réouverture des écoles
- Les gestes barrières
- Les règles d'hygiène qui seront mises en place dans les écoles

Des équipes d'enseignants confirmés, de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs du primaire et du post-primaire se relaieront pour assurer une permanence téléphonique tous les jours durant une période qui dépendra de l'évolution de l'épidémie. Ils seront défrayés par le programme.

---

<sup>11</sup> Dans le cadre de ce projet de nouveaux contenus d'information et de sensibilisation pour les populations ont vu le jour suite à la crise sanitaire :

- Une série de 36 émissions spéciales sur le coronavirus, produites par l'UNALFA (Union Nationale de l'Audiovisuel Libre du Faso) sera ainsi diffusée sur plus de 60 radios au Burkina Faso entre avril et juillet 2020

- Vingt vidéos humoristiques de sensibilisation au coronavirus, traduites en quatre langues locales (dioula, fulfulde, Gourmantché et moré) sont aussi diffusées depuis mai dernier et ce jusqu'en juillet sur les réseaux sociaux au Burkina Faso et via trois télévisions partenaires (BF1, Savane TV, 3TV)

(<https://www.cfi.fr/fr/projet/mediasahel>)

## 2.4.2 Composante 2 : Accompagnement de la réouverture des écoles

### 2.4.2.1 Ciblage des écoles à appuyer par le programme

**Résultat : Les écoles concernées par les interventions du programme sont identifiées**

Le MENAPLN envisage de rouvrir les classes d'examen primaire et post-primaire le 1<sup>er</sup> juin. Le programme appuiera la réouverture de ces écoles lorsqu'elles se situent dans les provinces affectées par le Covid-19 c'est-à-dire les régions Centre, Hauts Bassins, Boucle du Mouhoun, et Sahel. En collaboration périodique avec les services de santé et l'évolution de l'épidémie, le MENAPLN évaluera l'opportunité d'accorder une priorité dans ces régions aux provinces effectivement touchées par le Covid-19.

### 2.4.2.2 Campagne d'information

**Résultat : Les enseignants sont informés des risques sanitaires dans les zones touchées par le Covid-19**

Dans les provinces cibles, le MENAPLN conduira une campagne d'information et de communication auprès des parents pour annoncer la réouverture des écoles et informer sur les précautions d'hygiène à prendre. Le ministère prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que les enseignants rejoignent leurs écoles et démarrent les enseignements. Les données par école sur la reprise des cours seront collectées par les CEB qui feront un rapport d'avancement périodique au DPEPPNF puis à la DGESS et au Secrétariat général.

### 2.4.2.3 Appui à la réouverture des écoles dans les provinces Covid-19

**Résultat : Les écoles rouvertes appuyées par le programme mettent en place les normes d'hygiène édictées par le Gouvernement pour prévenir la propagation du Covid-19**

Le MENAPLN appuiera avec les ressources du programme la réouverture des écoles dans les provinces touchées par le Covid-19. Un réaménagement du calendrier scolaire pourrait être envisagé en tenant compte de l'évolution de l'épidémie et des échéances académiques. **Une priorité sera accordée aux classes d'examen et aux écoles rurales pour lesquelles un décalage important de l'année scolaire entraînerait un conflit avec la saison agricole et renforcerait le risque d'abandons massifs.**

Pour les écoles en zone Covid-19, il s'agira de renforcer au plan sanitaire les mesures de protection et de prévention contre les risques de contamination.

Les mesures et les activités que le MENAPLN entend réaliser sont les suivantes :

- Une subvention per capita à chaque école dont la réouverture est programmée via le comité de gestion scolaire et la coordination communale des COGES pour que soit organisé localement le lavage des mains à l'école et la confection de masques pour les enseignants en priorité. Le MENAPLN en lien avec les services de santé communiquera les normes techniques à respecter pour la confection des masques lavables par les artisans locaux. Les CCC et les COGES approcheront les ONG locales pour la confection ou l'achat du dispositif de lavage des mains et les producteurs/productrices de savons, nombreux dans les localités du pays. Le

MENAPLN mettra à la disposition des écoles des panneaux d'informations vulgarisant les gestes barrière et les règles d'hygiène à destination des enseignants, des élèves et des parents.

- La désinfection des écoles avant leur réouverture en collaboration avec les services de santé. Dans ce but, une dotation sera faite aux structures déconcentrées (DPEPPNF) qui mobiliseront les techniciens ou prestataires accrédités des services d'hygiène pour la désinfection des écoles.

Afin d'accompagner le renforcement des acquisitions et de favoriser les comportements nécessaires pour limiter la propagation de l'épidémie, ces activités seront accompagnées par des mesures pédagogiques de deux ordres :

- la sensibilisation des enseignants, des élèves et des membres des COGES pour l'adoption des gestes barrières, en collaboration avec les services de santé, les associations et ONG locales et les collectivités territoriales. Ces actions seront conduites et financées à travers les services déconcentrés du MENAPLN qui mobiliseront les prestataires compétents de la société civile
- l'appui à l'organisation d'un soutien scolaire communautaire, des cours de rattrapage, avec l'appui des enseignants et des ONG/associations pour pallier les déficits d'apprentissage consécutifs à la réduction du temps d'enseignement et aux conditions d'achèvement de l'année scolaire. Il s'agira d'organiser des cours de répétition en dehors des heures classe pour renforcer les enseignements reçus en classe. Les cours sont dispensés par répétiteurs avec le suivi des enseignants et des COGES. Ces activités seront financées à travers la subvention per capita attribuée à l'école (cf. ci-avant).

Le MENAPLN entend octroyer dans ce but une subvention per capita à chaque école dont la réouverture est envisagée ou déjà effective. Le montant de la subvention sera déterminé en fonction des effectifs. **Le montant total de la subvention pour les écoles primaires d'une même commune sera mis à la disposition par le CAST/FSDEB à la DPEPPNF (déblocage de fonds) puis versé par la DPEPPNF à la Coordination communale des COGES (CCC) ou si la CCC n'est pas fonctionnelle à une ONG locale. Pour les établissements du post-primaire la subvention sera versée aux CCC/ONG par l'intermédiaire des comptes des DPEPS.**

Pour recevoir ces financements la CCC devra réunir les conditions suivantes :

- Disposer d'un compte bancaire ou dans une institution de micro finance ouvert au nom de la CCC et remplissant la condition de la cosignature ;
- Être accompagnée pour la gestion des fonds par une ONG locale ; et
- Disposer d'un trésorier ou d'un comptable qui est cosignataire du compte

Le cas échéant si la CCC n'existe pas ou n'est pas fonctionnelle, l'ONG locale pourra recevoir ces fonds si elle réunit les conditions suivantes :

- Disposer d'un compte dans une banque ou dans une institution de micro finances ouvert au nom de l'ONG et remplissant la condition de la cosignature ;
- Affecter un encadreur communautaire pour réaliser le suivi des COGES ; et
- Disposer d'un trésorier ou d'un comptable qui est cosignataire du compte.

Les CCC/ONG auront pour fonction :

- D'informer les COGES du montant de la dotation, des activités et dépenses éligibles ;
- D'appuyer les COGES dans la mise en place des normes sanitaires et notamment l'organisation du lavage des mains à l'école ;
- De veiller à la réalisation des activités « Covid-19 » dans chaque école ;
- De veiller à la bonne utilisation des fonds ; et

- De rapporter de l'utilisation des fonds aux DPEPPNF.

**La remise de la subvention par les DPEPPNF et DPEPS aux CCC/COGES se fera sous la forme d'une remise de chèque à partir du compte CAST/FSDEB de la DPEPPNF ou de la DPEPS le cas échéant.** En amont le MENAPLN en travaillant avec les finances élaborera les critères de subventionnement des CCC/ONG, les documents contractuels types et les guides nécessaires à la bonne gestion des ressources du programme. Le versement de la subvention fera l'objet d'une rencontre formelle à la mairie du chef de lieux de chaque commune en présence du Maire de la commune ou de son adjoint, du représentant de la DPEPPNF, du chef de la CEB, du directeur d'école. Le versement de la subvention sera assujéti à la signature d'une convention de partenariat entre la DPEPPNF et la CCC/ONG précisant (i) les activités et les dépenses éligibles à la subvention, (ii) le montant de la subvention à octroyer à chaque COGES de la Commune (iii) le rapportage qui sera fait à la DPEPPNF, (iv) la part de la subvention de 10% qui permettra à la CCC/ONG de prendre en charge ces frais d'intervention. Le montant de la subvention à verser à chaque COGES sera affiché à la mairie.

La CCC/ONG versera la subvention à chaque COGES telle que prévu dans la convention de partenariat signée avec la DPEPPNF ou la DPEPS. En amont de cette remise de fonds, la CCC/ONG réunira les COGES de la commune pour leur présenter

- les normes Covid-19 (masques, lavage des mains, distanciation sociale, cf. infra) ;
- les dépenses éligibles et à réaliser obligatoirement avec la subvention (achat de tissus pour les masques, normes de confection, frais de confection, savon, eau, dispositif artisanal de lave main à l'entrée des classes...)
- les modalités et la fréquence de justification de l'utilisation de la subvention.

La CCC/ONG conseilleront les COGES lors de la mise en place de ses mesures, la réalisation des activités et notamment l'organisation de l'école pour le lavage des mains.

Le MENAPLN en lien avec les services de santé et à travers les DPEPPNF et les DPEPS communiquera aux CCC/ONG les normes techniques à respecter pour (i) la confection des masques lavables par les artisans locaux, (ii) les normes d'hygiène applicable pour la réouverture des écoles, notamment le lavage des mains et la distanciation sociale.

Le MENAPLN mettra à la disposition des écoles des panneaux d'informations vulgarisant les gestes barrière et les règles d'hygiène à destination des enseignants, des élèves et des parents. Il mobilisera les services de santé pour la désinfection des écoles avant leur réouverture. Dans ce but, une dotation sera faite aux structures déconcentrées (DPEPPNF/DPEPS) qui mobiliseront les techniciens ou prestataires accrédités des services d'hygiène.

A défaut de cette procédure et en cas d'urgence avancée par le MENAPLN, justifiée et validée par les PTF, il pourra être envisagé d'amender et/ou d'ajuster le périmètre d'intervention des CCC/ONG et des actions directement portées par le niveau local.

#### *2.4.2.3 Suivi des services déconcentrés et centraux*

**Résultat : L'application des normes d'hygiène dans les écoles rouvertes est suivie par les services déconcentrés et centraux**

Afin d'accompagner la subvention aux COGES via les CCC/ONG, les DPEPPNF et les DPEPS conduiront des actions

- de sensibilisation et d'information sur les gestes barrières et les normes d'hygiène en collaboration avec les services locaux de la santé. Ces actions cibleront les enseignants, les directeurs d'écoles, les élus et les membres des CCC/ONG
- de conseil des CCC/ONG
- de suivi de l'application des normes d'hygiène dans les écoles
- de suivi de l'utilisation de la subvention faite par le programme

Dans les écoles situées dans les zones à forts défis sécuritaires qui ont bénéficié du processus de formation Safe Schools, ces activités seront intégrées dans le plan de préparation et de réponse déjà mis en place.

Les services centraux du MENAPLN organiseront les supervisions de la réouverture des classes à travers les services déconcentrés et lors de missions de terrain conjointes qui auront pour principaux objectifs de s'assurer que (i) les écoles ont été désinfectées, (ii) les enseignants des classes d'examen sont en postes, (iii) les normes d'hygiène sont appliquées, (iv) les COGES ont reçu la subvention à la travers la CCC/ONG et ont pu organiser de manière routinière le lavage des mains et le port du masque pour les enseignants

### 2.4.3 Composante 3 : Retour des filles à l'école

Le Burkina Faso a inscrit la réduction des disparités parmi les axes prioritaires du PSEF (2017-2030). L'objectif est de poursuivre les progrès accomplis grâce à des mesures spécifiques dont l'octroi de subventions pour les filles, la politique des communes prioritaires et les diverses dispositions prises au titre de la politique nationale d'éducation inclusive. Dans ce cadre, la scolarisation des filles a fait l'objet d'une attention particulière qui a permis d'améliorer les indices de parité entre les filles et les garçons à tous les niveaux du système éducatif. Toutefois, pour les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sahel les indicateurs restent toujours en dessous des moyennes nationales. Aussi, du fait de la situation de crise, la crainte actuelle est de voir de nombreuses filles quitter l'école du fait de l'arrêt des cours et ne pas revenir en classe lors de la réouverture des écoles. L'arrêt des cours pourrait renforcer l'occupation des filles dans les travaux domestiques et les activités économiques familiales, ainsi que leur exposition aux mariages et grossesses précoces. Ces situations qui sont exacerbées par la perception de la position de la fille et le renforcement de la précarité des familles sont des causes importantes des abandons scolaires. Par conséquent les filles pourraient être davantage exposées aux risques de décrochage scolaire lorsque se produit une fermeture prolongée des écoles.

#### 2.4.3.1 Action locale pour le retour des filles à l'école

##### Résultats :

- **La scolarisation des filles est rétablie dans la même proportion que les garçons**
- **Les COGES et les AME renforcent leurs capacités de mobilisation communautaire et de suivi de la scolarisation des filles en contexte d'urgence**

Le MENAPLN appuiera le retour et le maintien des filles dans les écoles lors de leur réouverture. Chaque direction provinciale dans les provinces Covid-19 disposera d'une dotation du programme à travers le CAST/FSDEB pour mobiliser si nécessaire une ONG locale par commune qui viendra en appui au retour des filles à l'école et en priorité dans les classes d'examen. Les activités que le programme financera à travers la mobilisation des ONG locales sont les suivantes (principales) :

- L'identification des provinces où une action locale est nécessaire pour le retour des filles à l'école (sans coût).



- La sensibilisation des COGES et des AME pour qu'elles conduisent des actions auprès des familles dans le but de préserver les acquis en matière d'éducation des filles.
- La mise en place d'un système de suivi de la fréquentation scolaire des filles par les COGES/AME. Cette activité intègre l'identification des filles vulnérables ou en difficulté scolaire, le suivi individualisé de l'assiduité des filles par le COGES et le mentorat par une mise en relation de femmes volontaires de l'AME avec des filles en situation de risque de déscolarisation.
- L'information/formation des COGES, AME et associations de femmes sur les mesures de prévention et de riposte face au Covid-19 et sur les rôles et responsabilités de la communauté pour le retour des enfants à l'école et particulièrement les filles (équilibre tâches domestiques / études, protection des filles contre les violences...).
- La remise d'un kit d'hygiène à chaque fille de retour à l'école dans les classes d'examen

La démarche que les ONG prestataires mettront en œuvre s'appuiera sur les expériences de promotion de la scolarisation des filles conduites par les partenaires sociaux de l'école notamment dans le cadre de projets d'alphabétisation et de renforcement du leadership féminin<sup>12</sup>. Il s'agira notamment de renforcer les AME et les groupements de femmes pour la protection et le soutien à l'éducation des filles. Ce soutien intègre la sensibilisation des parents, le suivi individualisé ou collectif de l'inscription et de l'assiduité des filles à l'école. Les activités à conduire par les ONG et les coûts standards seront précisés dans un cahier des charges type que le MENAPLN élaborera à l'intention des DP. Une procédure accélérée de sélection provinciale des ONG sera définie par le MENAPLN en impliquant les Partenaires techniques et financiers. Elle sera d'application pour tous les appuis du programme aux ONG.

Le cahier des charges comprendra notamment la sensibilisation des parents sur l'importance du maintien des filles à l'école, la nécessité de veiller à accorder aux filles le temps nécessaire aux apprentissages (révisions et suivi des émissions éducatives radiophoniques, l'obligation parentale d'apporter une protection aux filles contre les violences autant qu'aux garçons, et plus spécifiquement les violences de genre...). Ces messages seront véhiculés par les COGES, les AME, et les groupements de femmes, avec l'appui des leaders communautaires et de leurs partenaires associatifs locaux sous forme de rencontres collectives, mais aussi par la radio au début ou à la fin des émissions. Par ailleurs sera mis en place un suivi individualisé ou collectif de l'inscription et de l'assiduité des filles à l'école. En lien avec les enseignants, le COGES et les élèves, ces associations participeront à l'identification des filles vulnérables et des cas de non-retour pour mener une sensibilisation auprès des familles en vue d'une réintégration de l'école. Afin de s'inscrire dans une perspective plus structurante, les COGES/AME seront encouragés à intégrer le recensement des filles et le suivi de leur inscription et de leur maintien à l'école dans leurs plans d'actions annuels. Un système de tutorat mettra en lien des filles vulnérables et des membres d'AME et de groupements de femmes qui les accompagneront dans leur scolarisation et assureront un lien continu avec les familles<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Divers programmes d'alphabétisation intégrant l'information et la sensibilisation des femmes sur leur rôle dans la scolarisation des filles ont été menés, notamment en faveur des productrices de karité dans l'ouest. Ils sont fondés sur l'hypothèse qu'une femme alphabétisée et sensibilisée sur l'importance de l'éducation des femmes est plus en capacité de suivre et d'encourager la scolarisation des filles.

<sup>13</sup> Ce type d'accompagnement a déjà été mis en œuvre dans le cadre de certains programmes d'alphabétisation destinés aux groupements de productrices, notamment dans l'ouest. Ces associations bénéficient d'une information/formation intégrée aux causeries sur les thèmes sociaux associés aux cours d'alphabétisation.

**Résultat :** Le MENAPLN est informé de la scolarisation des filles lors de la réouverture des écoles

La DGESS organisera la collecte des données spécifiques au calcul du taux de retour des filles à l'école en collaboration avec le ST-ESU et en s'appuyant sur les DPEPPNF et les DPEPS. Ce travail qui s'intégrera au dispositif de collecte déjà en place dans le cadre du suivi des indicateurs d'éducation en situation d'urgence<sup>14</sup> sera soutenu par les circonscriptions d'éducation de base qui sont les plus proches des écoles.

#### **2.4.4 Composante 4 : Formalisation des mécanismes d'atténuation et de relèvement des crises**

##### 2.4.4.1 Formalisation des modes opératoires de l'urgence au sein du ST-ESU

**Résultat :** Les modes opératoires de l'éducation en situation d'urgence sont définis et développés pour optimiser l'utilisation du CAST dans ces contextes

Les modes opératoires mis en place pour gérer la crise Covid seront consignés et précisés dans une annexe/ manuel de procédures spécifique à l'ESU. Ce travail visera à formaliser (i) l'information et la mobilisation des partenaires locaux et sociaux de l'éducation (COGES, CCC, ONG, Communes, autres associations), (ii) les mécanismes de subvention des écoles, (iii) les mécanismes de mobilisation des ONG le cas échéant et des Collectivités territoriales, (iv) les processus de décision accélérés et de délégation des services centraux vers les services déconcentrés de l'éducation, (v) les procédures de transfert financier via le CAST/FSDEB, (vi) les procédures de passation des marchés en urgence, (vii) les mesures de contrôle technique et financier ex ante et ex post, (viii) les mécanismes de suivi-évaluation des produits et des effets.

##### 2.4.4.2 Outils numériques

**Résultat :** la DGESS dispose d'outils numériques adaptés au suivi-évaluation des situations d'urgence en éducation

La DGESS bénéficie d'un appui de l'UNICEF dans le domaine des statistiques de l'éducation en situation d'urgence. Les ressources du programme pourront être mobilisées pour internaliser les outils qui seront développés avec l'appui de l'UNICEF et appuyer si nécessaire la collecte des données ventilées par sexe sur l'apprentissage, les enseignants et les activités, et évaluer leur efficacité à éliminer les obstacles à l'apprentissage des filles

##### 2.4.4.3 Missions de supervision

**Résultats :** L'action des services déconcentrés pour la lutte contre l'épidémie Covid-19 est suivie et orientée par les services centraux du MENAPLN

Des missions de suivi-évaluation seront organisées périodiquement, d'abord par les services provinciaux de l'éducation qui pourront utiliser les dotations du CAST/FSDEB pour évaluer la

---

<sup>14</sup> Il s'agit du dispositif de collecte de données sur les fermetures d'écoles qui a donné lieu à un rapport de rentrée en octobre 2019 et des remontées hebdomadaires d'informations au ST-ESU et au Cabinet du Ministre pour mieux informer les décisions.

réouverture des écoles, la re-scolarisation des filles, l'effectivité des mesures d'hygiène et des gestes barrières dans les écoles des provinces impactées par le Covid-19. Les services centraux orienteront et assureront la supervision des services déconcentrés dans les régions et les provinces du pays. Les partenaires techniques et financiers seront associés aux missions de supervision.

### 3. Calendrier : mise en œuvre, décaissement

Le budget du programme est estimé à 10 millions de USD soit 5,96 milliards de FCFA. Les ressources du programme seront inscrites dans le CAST/FSDEB en loi de finances rectificative 2020 et en loi de finances initiale 2021. Le tableau ci-après présente le budget du programme par composante et par année de déboursement. Les détails indicatifs du budget sont présentés en annexe 1.

#### 3.1 Budget du programme par composante

Le tableau ci-dessous présente le budget du programme par composante (USD).

<i>Composantes</i>	<b>Total en USD</b>
Composante 1 : Continuité des apprentissages	2 141 382
Composante 2 : Réouverture des écoles	5 137 041
Composante 3 : Retour des filles à l'école	2 220 234
Composante 4 : Formalisation des mécanismes d'atténuation et de relèvement des crises	201 343
Frais de supervision	300 000
<b><i>Total maximal</i></b>	<b>10 000 000</b>

#### 3.2 Plan de décaissement

Le tableau ci-dessous présente le plan de décaissement du programme.

Les décaissements respecteront les stipulations du manuel des procédures et du Protocole de Financement Commun (PFC) : le décaissement 2020 se fera sur la base d'une inscription du financement en Loi de Finances Rectificative et de la validation du Plan d'Action Annuel et du Plan de Passation de Marché actualisés du CAST par les PTF du fonds commun (conformément à la procédure d'opération n°4). Le versement 2021 sera aligné au versement de la tranche fixe du financement ESPIG et conditionnée par l'atteinte des conditions de versements prévu dans le PFC, à savoir l'obtention d'un Plan d'Action Annuel, d'un Plan de passation des marchés 2021, et de l'inscription du programme en loi de finance initiale 2021.

		Année 2020	Année 2021
<i>Composantes</i>	Total en USD		
Composante 1 : Continuité des apprentissages	2 141 382	1 141 382	1 000 000
Composante 2 : Réouverture des écoles	5 137 041	3 500 000	1 637 041
Composante 3 : Retour des filles à l'école	2 220 234	820 234	1 400 000
Composante 4 : Composante 4 : Formalisation des mécanismes d'atténuation et de relèvement des crises	201 343		201 343
Supervision Agent Partenaire	300 000	100 000	200 000
<b>Total général</b>	<b>10 000 000</b>	<b>5 561 616</b>	<b>4 438 384</b>

## Chronogramme de mise en œuvre

Activités	2020		Année 2021			
	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>Composante 1 : Continuité des apprentissages</b>						
Produire les émissions d'enseignement à distance pour la radio						
Diffuser les émissions d'enseignement sur les chaînes de radios publiques, privées, confessionnelles et communautaires						
Produire et diffuser des messages d'information sur les règles d'hygiène et les gestes barrières pour se prémunir du covid-19 en milieu scolaire						
Mettre en place une plateforme téléphonique d'information sur le Covid -19 et la radio pour les parents et les élèves.						
<b>Composante 2 : Réouverture des écoles à la carte</b>						
Identifier les écoles ciblées par le programme						
Soutenir l'information des enseignants dans les provinces touchées par le Covid-19 sur les risques et les mesures de protection contre le Covid - 19						
Appuyer la réouverture des classes dans les provinces Covid-19 (dotation DPEPPNF)						
Appliquer les normes sanitaires de réouverture des écoles fixées par le Gouvernement						
Suivre la réouverture des écoles et le travail des ONG partenaires						
<b>Composante 3 : Retour des filles à l'école</b>						

Mettre en place des mesures spécifiques pour soutenir la réinscription des filles dans les structures d'éducation formelle et non formelle (contrat ONG)						
Collecter les données sur le retour des filles à l'école au primaire et au post primaire						
<b>Composante 4 : Formalisation des mécanismes d'atténuation et de relèvement des crises</b>						
Formaliser les modes opératoires de l'urgence						
Acquérir les outils et les services pour internaliser à la DGESS le suivi-évaluation statistique des actions réalisées en situation d'urgence						
Superviser les actions conduites en situation d'urgence						

## 4. Dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

### 4.1 Dispositif de S & E du programme

Le programme exécuté à travers le mécanisme du CAST/FSDEB est dans le champ de compétence du MENAPLN. A ce titre les mécanismes de suivi-évaluation seront les mêmes que ceux mobilisés pour le suivi des contributions du PME et des ressources intérieures à la mise en œuvre du PSEF. Ils reposent sur les institutions et les instances de suivi-évaluation existantes qui rythment le dialogue sectoriel et permettent d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des stratégies de développement de l'éducation.

Le cadre partenarial permet et organise le dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers qui appuient le secteur de l'éducation. Il est ouvert à la société civile. Les réunions du cadre partenarial sont mensuelles. Elles prendront en charge le programme, son suivi-évaluation. La présidence du cadre partenarial est collégiale. Elle est assurée par le SG/MENAPLN et le chef de file des PTF. Le Secrétariat Permanent assure le secrétariat des réunions du cadre partenarial, il gère les invitations, les ordres du jour, diffuse la documentation et tient les comptes rendus.

Les travaux des groupes thématiques ont pour missions d'approfondir la réflexion sur les préoccupations de politique éducative et d'alimenter les discussions du cadre partenarial. Les travaux de ses rencontres qui ont déjà pris en charge les urgences liées à l'insécurité, ils prendront aussi en charge le suivi et l'orientation du de la mise en œuvre du programme Covid-19 à travers les groupes thématiques suivants :

- le groupe thématique « accès à l'éducation de base »
- le groupe thématique « qualité de l'éducation de base »
- le groupe thématique « développement de l'éducation non formelle »
- le groupe thématique « pilotage de l'éducation de base »
- le groupe thématique « gestion financière et allocation de ressources »
- le groupe thématique « Éducation en situation d'urgence », devenu Cluster Éducation

Le cadre sectoriel de dialogue « Éducation et formation » (CSD/EF) qui est l'organe de suivi et d'évaluation du PSEF prendra aussi en charge le suivi-évaluation du programme. Il regroupe les acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation et de la formation dont l'administration centrale et

déconcentrée, le secteur privé, la société civile, les partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers.

Le CSD/EF a pour principale fonction

- promouvoir le dialogue politique sectoriel sur des sujets d'intérêts développés par des groupes thématiques ;
- définir les actions prioritaires et développer les activités à réaliser pour relever les grands défis du secteur, en cohérence avec le PNDES ;
- assurer la coordination et la supervision de la mise en œuvre du PSEF ;
- assurer le suivi trimestriel de la mise en œuvre des actions du PSEF ;
- organiser les revues à mi-parcours et annuelles du secteur de l'éducation et de la formation ;
- produire, examiner et adopter les P A T -G, les PT A et leurs bilans de mise en œuvre.
- La mise en place d'un mécanisme de prise en charge et d'appui des filles portant des grossesses non désirées ou ayant des enfants à bas âge

Dans le cadre des travaux d'élaboration du programme d'appui au plan de riposte du MENALPLN pour la continuité éducative dans le contexte du Covid-19, des indicateurs ont été identifiés pour mesurer l'effet des interventions financées par le PME sur le système éducatif, les apprenant les enseignants et les scolarisations. Ces indicateurs seront renseignés tous les deux mois et communiquées aux instances de suivi-évaluation du PSEF ainsi qu'aux partenaires dont le PME. Compte tenu de la stratégie de ciblage retenue par le MENAPLN, ces indicateurs concerneront les zones d'intervention du programme. La Direction générale des études sectoriels et de la statistique fera évoluer son système d'information pour garantir une collecte rapides des données permettant le calcul des indicateurs et la production des rapports de suivi.

La revue conjointe de suivi du PSEF qui se déroule tous les ans intégrera le suivi du programme, lui-même partie intégrante du plan d'action annuel du PSEF.

## **Modalités de mise en œuvre**

### **4.1.1 Modalités d'exécution des ressources du programme**

Le Compte d'affectation spéciale au Trésor (CAST) sera utilisé pour exécuter les ressources du programme. Il sert déjà à l'exécution des ressources du PME et de la majorité des ressources des partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre du plan sectoriel. Le CAST/FSDEB a été créé en 2005. Ce mécanisme est très aligné sur les procédures nationales de gestion des finances publiques. Sa caractéristique est de lier les recettes des PTF inscrites en loi de finances à des dépenses programmées exclusivement pour le secteur de l'éducation. Ce lien distingue le CAST/FSDEB d'un appui budgétaire classique.

Après des années de fonctionnement, l'instrument et ses procédures ont fait l'objet d'évaluations périodiques à travers les audits annuels, mais aussi lors d'évaluation ad hoc comme celle du plan d'action triennal (PAT) réalisée en 2017 en amont de la dernière requête de financement au PME. Lors de ces évaluations, des déficits de gestion ont été relevés. Le Gouvernement avec ses partenaires a travaillé à les résoudre avec la perspective d'améliorer la performance de l'instrument, ainsi que la mise en œuvre du programme sectoriel.

#### 4.1.2 Programmation et rapportage du CAST/FSDEB

Une procédure de planification des opérations et des ressources du CAST/FSDEB est mise en œuvre chaque année. Elle suit le cycle de la loi de finances et permet une mise en cohérence des crédits avec le budget général. C'est dans ce cadre que les activités du programme seront planifiées. Un cadrage national des crédits est introduit au démarrage du cycle de planification pour une meilleure pertinence des allocations budgétaires. Le cycle de planification et de rapportage concerne aussi les services déconcentrés dont les crédits sur le CAST/FSDEB sont en augmentation pour répondre aux objectifs de qualité de l'éducation et couvrir les missions de suivi pédagogique et administratif.

#### 4.1.3 Procédures de gestion du CAST/FSDEB

Les principales procédures de gestion budgétaire, comptable et financière du CAST ont été formalisées dans un manuel de procédures. Ces procédures sont avant tout celles de l'État et utilisées pour exécuter le budget général. Des aménagements procéduraux ont été faits à la marge pour introduire des mesures prudentielles de gestion du risque fiduciaire. Les procédures sont appelées à évoluer en lien avec les réformes en cours du budget programme.

#### 4.1.4 Gestion et traçabilité financière

Par principe les ressources du CAST/FSDEB sont sanctuarisées dans des comptes bancaires dédiés ouverts à la Banque centrale et au Trésor. Elles ne sont pas fongibles dans la caisse de l'État. Les paiements sont réalisés à partir de ces comptes dédiés offrant ainsi une traçabilité financière totale et facilitant les rapprochements entre la situation budgétaire, les paiements et la trésorerie du CAST/FSDEB. Cette traçabilité des opérations financières a encore été renforcée ces deux dernières années avec la production de rapports financiers mensuels. Les rapprochements comptables sont aujourd'hui disponibles chaque mois.

En outre, une matrice de suivi de la performance a été mise en place en fin 2018, auprès des acteurs de la chaîne de la dépense du CAST/FSDEB. L'objectif de cet outil est de renseigner trimestriellement des indicateurs sur la chaîne de la dépense du CAST/FSDEB, afin d'identifier au plus tôt les éventuels dysfonctionnements dans la gestion financière, sans attendre les résultats des audits, et de pouvoir mettre en place des mesures correctives.

#### 4.1.5 Déconcentration et décentralisation des ressources du CAST/FSDEB

Les ressources du CAST/FSDEB permettent d'appuyer le système éducatif dans son ensemble. Des procédures du manuel ont été définies dans ce sens. Les ressources des partenaires sont positionnées en complément de celles du budget de l'État et des projets extra budgétaire des partenaires, dans les entités où s'obtiennent les résultats éducatifs. Des mécanismes déjà internalisés, dans l'administration comme les déblocages de fonds sont effectifs pour déconcentrer les ressources rapidement. Ces mécanismes seront utilisés pour subventionner l'action locale autour de la réouverture des écoles, la mise en place des gestes barrières, le retour et le maintien des filles à l'école.

#### 4.1.6 Gestion des risques fiduciaires et contrôles

La gestion des risques fiduciaires est centrée sur la formalisation des règles de gestion dans un manuel, le renforcement du rapportage comptable et financier, l'amélioration de l'utilisation des comptes pour mieux tracer les paiements, la mise en place des délégations de crédits. La gestion du CAST/FSDEB et le renforcement des capacités techniques de mise en œuvre du plan sectoriel sont appuyés par les PTF avec la mobilisation d'une expertise nationale et internationale.

Tableau présentant les principaux risques fiduciaires et les mesures de mitigation

Risques fiduciaires	Mesures de mitigation
Difficultés de passation des marchés en urgence	La majorité des acquisitions sera déconcentrée pour éviter la passation de marchés importants sans rapport avec les capacités des entreprises.
Défaillance des CCC et ONG partenaires	Les ONG seront sélectionnées sur la base de leur expériences et capacités d'intervention (critères)
Mauvaise gestion des fonds mis à la disposition des CCC ou ONG	Les services déconcentrés et les ONG locales assureront le suivi des subventions
L'accumulation des dépenses inéligibles	Un contrôle des CCC/ONG par les pairs sera organisé dans chaque commune

## 5. Coordination et pilotage

Afin d'éviter la multiplication des structures, la coordination du programme sera prise en charge par le Groupe de Travail Éducation en Situation d'Urgence (GT-ESU) / Cluster Éducation. Le GT-ESU/Cluster est l'organe de régulation et de coordination des acteurs intervenant dans l'ESU et le MENAPLN. Présidé par le Secrétaire Général du MENAPLN, il comprend des représentants (i) des Ministères sociaux, (ii) des Partenaires techniques et financiers, (iii) de la société civile et des ONG nationale et internationale. Le GT-ESU assure la coordination et le suivi-évaluation de toutes les activités d'ESU au Burkina Faso.

Transformé en Cluster en décembre 2019, le GT-ESU/Cluster a pour objectifs de (i) permettre le retour des enfants à une scolarisation normale ; (ii) renforcer les capacités des acteurs sur l'ESU ; (iii) participer à la sensibilisation des communautés affectées par les crises ; et (iv) mettre à disposition des données actualisées, des analyses, des évaluations et une priorisation des besoins d'ESU. Le pilotage du programme sera assuré par un groupe ad-hoc de six membres désignés par le MENAPLN au sein du GT-ESU/Cluster éducation. L'AFD en sa qualité d'Agent Partenaire participera à ce groupe. Le calendrier d'activités du groupe est intégré au programme du GT-ESU/Cluster. Il pourra toutefois se réunir de façon exceptionnelle à la demande du Ministère ou de l'AFD.

## 6. Suivi-évaluation et supervision

Le suivi évaluation sera assuré par la DGESS en s'appuyant sur (i) les services déconcentrés, (ii) le système statistique pour répondre aux besoins d'information en situation d'urgence qui est en train d'être déployé par l'UNICEF. Des ressources du programme pourront compléter cette intervention si nécessaire et notamment les collectes des données nécessaires au calcul des indicateurs du programme si elles ne sont pas prises en charge par le MENAPLN ou d'autre partenaire du cluster éducation.

La DGESS veillera particulièrement à développer un mécanisme de suivi-évaluation des activités de radio-scolaire lui permettant de suivre :

- L'effectivité de la production et diffusion radiophonique
- L'audience des émissions sur un échantillonnage de ménage et d'élèves des classes cibles du programme
- L'option des parents et des élèves sur les émissions



Un tableau de bord sera élaboré dans ce but et des enquêtes par sondage seront organisées. Les résultats seront communiqués régulièrement aux radios partenaires, aux producteurs d'émission et aux enseignants réalisant les émissions de radio-scolaire.

300 000 USD seront retenus au titre des fonds de supervision et gérés par l'AFD. Ces financements permettront la mobilisation d'un appui technique externe

- pour soutenir la partie nationale dans la production des rapports bimensuels, suivre et orienter les ressources du programme pour que la DGESS soit en mesure de remplir ses obligations de SE, renseigner au besoin des indicateurs, soutenir l'analyse des données statistiques.
- Appuyer le suivi-évaluation des activités de radio
- Appuyer l'organisation du suivi de la gestion par la CCC/ONG des subventions du MENAPLN
- Appuyer le contrôle des déblocages de fonds au profit des DPEPPNF et DPEP pour leur permettre de subventionner les CCC/ONG

L'AFD mobilisera par ailleurs une expertise pour réaliser une mission de supervision externe du programme et une mission d'évaluation finale du programme.

## 7. Analyse des risques et mitigation

### 7.1 Risque pays

**Les risques macroéconomiques sont très importants.** Historiquement, le Burkina Faso a été caractérisé par une gestion macroéconomique prudente. Cependant, une combinaison récente de circonstances a soulevé de nouveaux défis. Le déficit budgétaire est en augmentation. La crise sécuritaire croissante et les tensions sociales font grimper les dépenses sécuritaires. La mobilisation des ressources intérieures augmente lentement et reste en-deçà des projections officielles, sans stratégie claire pour l'avenir. La décision de se concentrer sur l'investissement public peut également avoir des conséquences négatives sur la croissance économique. La crise du Covid va inévitablement provoquer une contraction sévère de l'activité économique et obliger à des coupes budgétaires, y compris dans les secteurs sociaux comme l'éducation (15% du budget 2020 hors salaires a d'ores et déjà été annoncé pour la Loi de Finances Rectificative) pour préserver un niveau élevé de dépenses sécuritaire nécessaire au maintien de l'État.

**Risque sécuritaire.** Ce risque demeure très élevé malgré un changement récent de la stratégie du G5 Sahel et une concentration tactique sur la zone des trois frontières. Le coût de l'augmentation des mesures de sécurité et de l'hébergement des réfugiés met à rude épreuve le budget de l'État. Le développement de la région nord est directement entravé par le repli d'investisseurs. Les habitants quittent les zones d'insécurité. Les écoles ferment et les enseignants se regroupent dans les zones urbanisées mieux protégées. Un soutien au secteur privé sera certainement nécessaire dans les mois et les années à venir pour ramener les investisseurs nationaux et étrangers.

**Les risques environnementaux et sociaux sont également importants.** Les chocs climatiques représentent une grave menace pour l'agriculture et, par conséquent, pour les moyens d'existence ruraux et la sécurité alimentaire. Le pays est enclavé et écologiquement vulnérable. Il souffre d'un climat extrême et variable, avec des risques importants d'inondations et de sécheresses répétées. Les chocs liés aux conditions météorologiques pourraient affecter l'obtention de résultats dans les projets agricoles et affecter le rythme de mise en œuvre de la réforme de manière plus générale en réduisant la marge de manœuvre budgétaire.

## 7.2 Risques techniques

Pour les activités avec un ciblage géographique, dont la réouverture des écoles, le principal risque technique serait que le ciblage des provinces et des écoles ne soit pas effectif ou impossible à mettre en œuvre, car les données et les informations nécessaires ne seraient pas disponibles auprès des décideurs. Cette situation conduirait à un éparpillement des ressources, des actions de moindre ampleur auprès de publics indifférenciés, soit concernés par la crise sanitaire soit non concernés. Ce risque est en partie lié au travail des services de santé et la capacité des institutions sanitaires à observer et rendre compte de l'évolution des clusters, la capacité à communiquer des données pertinentes et des informations aux MENAPLN.

Le risque d'une centralisation excessive des activités financées par le programme est aussi important : pour mettre en place des actions efficaces de prévention au niveau des communautés scolaires et bénéficier directement aux élèves, enseignants et parents, les financements doivent arriver au niveau local. Il est donc impératif de subventionner les écoles puis d'organiser le suivi de l'utilisation des ressources du programme dans les meilleurs délais en identifiant les acteurs les plus fiables et à même de conduire les activités éligibles à ce financement.

Les lenteurs dans la définition des procédures d'urgence et leur application pour les transferts et les acquisitions de biens et de services pourront freiner l'exécution du programme, voir en réduire considérablement les effets auprès des élèves et des enseignants dans les zones impactées par le Covid-19.

## 7.3 Risques sanitaires liés à la pandémie Covid-19

Assurer le strict respect des gestes barrières dans l'espace scolaire constitue une contrainte majeure. Dans certains cas, les infrastructures et l'aménagement de l'école n'offrent pas les conditions nécessaires à la mise en place des mesures de prévention (nombre d'élèves par classe, taille de la cour de l'école, insuffisance du personnel de soutien...). Dans ces conditions, la réouverture des écoles peut être un facteur de propagation du virus. Ce risque sanitaire est accentué par une connaissance insuffisante de la dynamique de l'épidémie et un déficit de personnel formé. Au stade actuel des connaissances, les enfants ne sont pas un groupe à risque d'une forme grave du Covid 19, mais sont potentiellement des vecteurs de transmission aux parents, eux plus exposés aux risques de complication et des formes graves de maladie. Il est donc nécessaire de veiller à l'implication effective des services locaux de santé dans le suivi de la mise en œuvre du programme. Il faudra aussi intégrer la détection des symptômes dans la formation des acteurs qui pourront référencer les cas suspects aux services sanitaires.

## 7.4 Risques Proposition d'évaluation des risques et plan de mitigation

Risques	Mesures de mitigation (A renseigner en fonction de la stratégie)
1. Manque d'accord entre le gouvernement et l'ensemble des syndicats d'enseignants sur les mesures d'accompagnement à prendre dans le cadre de la reprise des activités pédagogiques.	La mitigation de ce risque ne peut être prise en charge par le programme.
2. Retard dans l'application des dispositions de reprise de cours au niveau des services du Ministère (redéploiement des enseignants, mise	Les Partenaires encourageront une prise de décision dans les DPEPPNF.

en œuvre des classes à double flux, etc.).	
<b>3.</b> Recrudescence des cas de contamination et de la propagation de la Covid-19 dans le pays	La mise en place des mesures d'hygiène et des gestes barrières dans les provinces covid-19 réduira ce risque.
5-Réticence de certaines communautés aux gestes barrières contre la Covid-19 en raison de certaines normes culturelles (obligation de salutation de certaines personnes, rassemblements en cas d'évènements culturels ou funéraires, partage des mêmes objets de gastronomie, etc.)	L'intervention locale des ONG mobilisées avec les ressources du programme et la sensibilisation du public à travers la radio lèveront une partie des résistances.
<b>6.</b> Re-fermeture des écoles si la résurgence des cas de Covid-19 le justifie	La mise en place des mesures d'hygiène et des gestes barrières dans les provinces covid-19 réduira ce risque.
<b>8.</b> Réticence de certains parents à envoyer leurs enfants à l'école à la réouverture des classes par crainte de contamination par le virus	L'intervention locale des ONG mobilisées avec les ressources du programme et la sensibilisation du public à travers la radio lèveront une partie des résistances.
10 Faibles capacités des acteurs de mise en œuvre sur le terrain	Les procédures et procédés de subventionnement développés avec les appuis du programme augmenteront les capacités d'action des acteurs locaux.
11. Mauvaise gestion des ressources	Les contrôles systématiques des CCC/ONG réduiront les risques fiduciaires.

## Annexes

### Annexe 1 : budget indicatif du programme

Le budget ci-après pourra évoluer en fonction des urgences liées à l'épidémie et de la programmation actualisée du MENAPLN sur le CAST qui sera soumise à la validation des PTF.

Activités	Cout total (en FCFA)	Total en USD	Structure responsable
<b>Composante 1 : Continuité des apprentissages</b>	<b>1 430 475 604</b>	<b>2 683 764</b>	
Produire les émissions d'enseignement à distance pour la radio	549 930 734	838 364	MENAPLN
Diffuser les émissions d'enseignement sur les chaînes de radios publiques, privées, confessionnelles et communautaires	880 544 870	1 342 382	Médias privés et communautaires/MENAPLN
Produire et diffuser des messages d'information sur les règles d'hygiène et les gestes barrières pour se prémunir du covid-19 en milieu scolaire	219 971 900	335 345	Médias privés et communautaires/MENAPLN
Mettre en place une plateforme téléphonique d'information sur le Covid -19 et la radio pour les parents et les élèves.	109 986 278	167 673	MENAPLN / opérateur téléphonie
Mettre en place un dispositif de suivi évaluation de l'efficacité des enseignements par la radio			
<b>Composante 2 : Réouverture des écoles à la carte</b>	<b>3 566 465 103</b>	<b>5 137 041</b>	
Identifier les écoles ciblées par le programme	PM	PM	MENAPLN
Soutenir l'information des enseignants dans les provinces touchées par le Covid-19 sur les risques et les mesures de protection contre le Covid - 19	109 986 278	167 673	MENAPLN/RTBF
Appuyer la réouverture des classes dans les provinces Covid-19 (dotation DPEPPNF)	109 986 278	167 673	MENA/DPEPPNF
Appliquer les normes sanitaires de réouverture des écoles fixées par le Gouvernement (subvention au COGES)	3 236 432 802	4 933 910	MENA/CCC/ONG
Suivre la réouverture des écoles et le travail des ONG partenaires	110 059 745	167 785	DPEPPNF/CEB/D GESS
<b>Composante 3 : Retour des filles à l'école</b>	<b>1 100 598 764</b>	<b>1 677 852</b>	
Mettre en place des mesures spécifiques pour soutenir la réinscription des filles dans les structures d'éducation formelle et non formelle (contrat ONG)	1 100 598 764	1 677 852	DPEPPNF/ONG

Collecter les données sur le retour des filles à l'école au primaire et au post primaire	PM	PM	DGESS/DPEPPNF
<b>Composante 4 : Formalisation des mécanismes d'atténuation et de relèvement des crises</b>	<b>130 060 401</b>	<b>201 343</b>	
Formaliser les modes opératoires de l'urgence	20 000 000	33 557	
Acquérir les outils et les services pour internaliser à la DGESS le suivi-évaluation statistique des actions réalisées en situation d'urgence	55 030 201	83 893	
Superviser les actions conduites en situation d'urgence	55 030 201	83 893	
<b>Supervision Agent Partenaire</b>	196 787 100	300 000	
<b>Total général</b>	<b>6 227 599 873</b>	<b>10 000 000</b>	

Source : SP PDSEB/MENAPLN

## Annexe 2 : Positionnement des Partenaire technique et financiers en appui à la mise en œuvre du plan Covid-19

Le tableau ci-dessous présente les Partenaires et leur positionnement en appui à la crise di Covid-19.

Situation des activités des partenaires en réponse à la COVID-19							
N°	Activités	ECW					BM
		UNICEF	SCI	Plan Inter	UNHCR	EDUCO	
1	Production de RPN	X	X	X			X
2	Conception de spots publicitaires pour l'enseignement à distance						X
3	Sensibilisation pour le suivi des cours				X	X	
4	Mise en œuvre de l'enseignement à distance	X	X	X		X	
5	Diffusion des émissions PER						X
6	Acquisition du matériel pour la radio scolaire						X
7	Campagne retour à l'école				X		
8	Production d'émissions audio-visuelles						X
9	Emission radio pour la facilitation de l'apprentissage à distance		X	x			X
10	Soutien financier aux radios					X	
11	Soutien financier aux enseignants participant aux émissions		X	X			
12	Distribution de kits scolaires			X			
13	Production d'émissions radio en langues nationales						X
14	Emission radio interactive pour enfants		X	X		X	
15	Distribution de postes radio				X	X	X
16	Sensibilisation des élèves sur le COVID-19		x	x		x	
17	Sensibilisation des enseignants sur le COVID-19		X				
18	Sensibilisation des communautés sur le COVID-19		X	X			
19	Campagne de de sensibilisation à distance sur la santé, l'hygiène et la						X
20	Distribution de supports de sensibilisation sur le COVID-19 aux		X	X			
21	Formation de 200 technopédagogiques						X
22	Conception d'annales au profit des élèves		X				X
23	Acquisition de supports amovibles pour la diffusion des RPN aux						X
24	Organisation des cours de rattrapage		X	X			X
25	Appui financier aux enfants rendus vulnérables par le COVID-19			X		X	
26	Nettoyage des établissements scolaires	X	X				X
27	Désinfection des salles de classes	X	X				X
28	Construction/réhabilitation des dispositifs Wash				X		X
29	Distribution de dispositif de lave-mains	X	X	X	X		X
30	Dotation en cache nez		X	X			X
31	Dotation des écoles en kits d'hygiène	X	X	X		X	
32	Organisation de cours de rattrapage			X			
33	Sensibilisation des enfants sur les compétences de vie en situation						
34	Renforcement des capacités des enseignants		X	X	X	X	
35	Diffusion de message de prévention du COVID par la radio		X	X		X	
36	Distribution d'affichage de sensibilisation sur le COVID-19 dans les		X	X			X
37	Dissémination de message de prévention du COVID par les leaders et			X			
38	Dotation des structures communautaires en dispositifs de lave-mains			X			
39	Documentation des bonnes pratiques de prévention contre le COVID-	X	X	X			
40	Sensibilisation des ménages sur les bonnes pratiques parentales			X			
41	Dotation des élèves vulnérables en âge de menstruation en kits de			X			
43	Formation des enseignants et du personnel administratif sur l'appui			X			X
44	Formation des enseignants sur la pédagogie différenciée et la						X
45	Formation des enseignants sur les curricula ESU						X
46	Appui financier aux enseignants		X	X			
47	Mise en place d'un système de gestion des plaintes et référencement		X	X			
48	Formation des familles d'accueil pour la prise en charge des élèves			X			
49	Mise en place de dispositif de surveillance des pratiques sûr				X		X
50	Réalisation d'une enquête sur l'apprentissage de la radio, notamment		X				
51	Organisation des sessions de coordination						X
52	Mise en place des comités de veille						X
53	Renforcement des capacités des clusters sous nationaux de						X
54	Mise en place de système d'alerte précoce dans les écoles	X	X	X			
55	Elaboration des outils de suivi spécifiques à la réponse COVID-19						X
56	Evaluation du projet			X			
57	Mise en place d'un dispositif de retour d'information et de plaintes liées			X			X
58	Mission de suivi de l'équipe de coordination		X			X	X
<b>Total activités</b>		<b>9</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>39</b>
<b>Annonce de financement</b>		1 500 000					2 500 000 000

Source : SP PDSEB/MENAPLN